

Politique fédérale

Claude Hêche fait le point sur les dossiers que sa commission devra traiter ces prochains temps.

Pages 6 et 7



Un courrier pas très positif...

La Caisse de pensions CFF a pris des mesures qui ne feront pas plaisir aux assurés... Explications d'un spécialiste sur ce sujet ardu.

Page 8



De Coire à Kloten

Deux collaborateurs CFF tirent le bilan du déménagement de leur centrale à Zurich.

Page 20

L'initiative demandant un salaire minimum de 4000 francs par mois a été déposée

Pour des salaires dignes

En un temps record, plus de 110'000 signatures ont été récoltées.

Les signatures ont été remises à la Chancellerie fédérale le lundi 23 jan-

vier. Le SEV a été particulièrement actif sur ce coup-là en recueillant plus de 13'000 signatures. Notre syndicat avait également été très présent dans la récolte des signatures pour les initiatives 1:12 et cleantech, deux initiatives que le Conseil fédéral vient de

recommander de rejeter. Cela prouve une fois de plus que la majorité de notre gouvernement fédéral n'est pas du côté des travailleurs. Espérons que le peuple sera plus clairvoyant.

Lire page 2 et dossier pages 10 à 12



Lundi 23 janvier devant la Chancellerie fédérale, le SEV était présent pour la remise des signatures comme il a été très présent pour la récolte.

RHB: NOUVELLE CCT

« Pour engager et garder des collaborateurs jeunes et motivés, il faut davantage que des éloges et de belles images, il faut leur garantir des perspectives pour le maintien de leur pouvoir d'achat, leur montrer de la compréhension pour leurs soucis de tous les jours et leur témoigner de l'estime. », écrit Peter Peyer, secrétaire syndical SEV, à propos du personnel RhB, qui a obtenu une nouvelle convention d'entreprise.

Page 3

Le point sur les modifications dans les assurances sociales

Qu'est-ce qui change ?

2012 sous l'angle de la sécurité sociale, ça donne des choses pas jolies, jolies... L'AI poursuit son démantèlement, le taux d'intérêt minimal LPP atteint son niveau historiquement le plus bas, 1,5%, les primes de caisses-maladie ont augmenté en moyenne de 2,2% et la question du niveau du taux minimal de conversion revient sur le tapis, alors que le peuple avait clairement rejeté sa baisse il y a deux

ans. Seules quelques petites améliorations sont à signaler, parmi un cortège de mesures dégradant insidieusement les prestations.

Doris Bianchi, secrétaire dirigeante de l'USS, explique en détails tous ces changements.

Page 19

EDITO

QUELQUE CHOSE QUI CLOCHE...

(...) Ce système bien agencé doit donc être adapté aux besoins de mobilité de la population et de l'économie (...). Cette phrase provient du message du Conseil fédéral sur l'initiative populaire « Pour les transports publics » et sur le contre-projet direct FAIF. Il n'y a rien à redire là-dessus.

Il y a par contre beaucoup à redire sur le fait que la Confédération, lors de ses réflexions pour savoir d'où pourrait venir l'argent supplémentaire nécessaire aux transports publics, a complètement oublié cette même économie.

Le SEV va d'ailleurs insister sur cela lors des débats parlementaires et demander à ce que tous les bénéficiaires soient bien inclus dans les réflexions. Le message sur FAIF est le point de départ d'un grand débat très important pour les transports publics, puisque traitant de leur financement à long terme et enfin indépendant de la réalisation d'objets précis.

Le SEV n'en démordra pas et, en tant que syndicat du personnel des transports, donc directement concerné, il participera au débat avec son point de vue et ses idées. Et en particulier car ce contre-projet direct à l'initiative populaire nécessite encore bien des améliorations. Pour le moment on peut approuver son orientation générale mais, malheureusement, au niveau des mesures, plusieurs choses clochent encore.

Daniela Lehmann, coordinatrice pour la politique des transports au SEV

EN VITESSE

SWISS

■ Le nouveau porte-parole de Swiss est le biennois Mehdi Guenin, âgé de 31 ans. Il remplace Jean-Claude Donzel, qui prend sa retraite.

PETER LAUENER
QUITTE L'USS

■ Peter Lauener, responsable de la communication de l'USS et ancien responsable de la communication au SEV, a quitté son poste pour aller travailler dans l'équipe d'Alain Berset, en tant que conseiller pour la communication et les campagnes du nouveau chef du Département de l'intérieur. Il est remplacé temporairement par Ewald Ackermann, jusqu'à ce que le poste soit repourvu.

UN NOUVEAU
DIRECTEUR AUX CJ

■ Frédéric Bollinger, âgé de 55 ans, domicilié au Locle, est titulaire d'une licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall. Après avoir travaillé dans une entreprise privée, il a été nommé, voici cinq ans, chef de la division finances et administration au sein des Chemins de fer du Jura. Il succédera ainsi à M. Georges Bregnard, qui bénéficiera d'une retraite anticipée prochainement.

SOLIDAR

■ Le comité de Solidar Suisse (l'ancienne œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO) a élu, à l'unanimité, Esther Maurer, âgée de 53 ans, au poste de directrice. Esther Maurer entrera en fonction en milieu d'année. Elle succédera à Ruth Daellenbach.

FRANCOISE GEHRING ÉLUE

Le comité a élu Françoise Gehring, 52 ans, en tant que secrétaire syndicale. La tessinoise a travaillé auparavant dans plusieurs médias comme journaliste. Elle est active depuis longtemps dans le domaine syndical. Elle s'engage en particulier dans



Le président du comité, Andreas Menet, a félicité Françoise Gehring pour son élection.

les questions d'égalité. Elle renforce l'équipe SEV du secrétariat régional de Bellinzone depuis maintenant plus de deux ans et collabore régulièrement au journal *contact.sev*.

pmo/Hes

LE COMITÉ EN BREF

- Le 14 juin 2011, le SEV avait pris contact avec les CFF, le BLS et les RhB, afin de discuter de l'égalité des salaires. Entretemps les CFF ont mandaté leurs délégués à l'égalité, le BLS veut intégrer ce thème dans les négociations CCT et les RhB attendent l'application du nouveau système salarial. Le SEV joue un rôle de pionnier puisqu'il est le seul syndicat jusqu'à présent à prendre part au projet de la Confédération, des employeurs et des syndicats.
- Les conventions d'entreprise du **Gorggratbahn** (pour la première fois) et des **Chemins de fer du Jura** (renouvellement) ont été validées pour signature.
- Concernant la votation populaire du 11 mars, le comité a décidé de dire oui à l'initiative sur les 6 semaines de vacances et à celle sur le prix du livre (des informations supplémentaires à ce sujet suivront dans le numéro 3 de *contact.sev*)
- Une **proposition de la LPV** a été acceptée: la sous-fédération demande que le SEV intervienne auprès de l'OFT, car celui-ci prévoit des mesures qui semblent confuses dans le cadre des examens périodiques.

Le comité SEV a donné le feu vert à la vente de terrains

L'hôtel « Brensino »
mise sur le web

Le SEV conserve son hôtel au Tessin et lui donne la possibilité de voir l'avenir sous un ciel plus radieux. Le wellness devrait être la clé du succès.

souffre actuellement du franc fort.

En 2010 déjà, Ruedi Hediger avait donné son feu vert, en tant que gérant de la coopérative, pour qu'il soit procédé à des vérifications et des projections. Les résultats sont maintenant connus.

Créer une plus-value pour les clients

Un ancien sauna, une salle de jeux démodée: c'est sûr, quelque chose doit changer dans l'offre de l'hôtel. Une spécialiste hôtelière et un architecte ont présenté un projet au comité, qui prévoit des offres supplémentaires:

- une zone wellness avec sauna, bain turc, massage, salle de fitness et salle de repos
- une salle de jeux avec piste de quilles intégrée
- un jacuzzi à l'extérieur.

Pas d'augmentation des prix des chambres

Ces offres devraient permettre à l'hôtel, contrairement aux nombreux autres hôtels de la région, d'avoir un ave-

Plusieurs fois par année, le comité SEV se transforme, le temps d'une partie de séance, en assemblée des délégués de la coopérative des maisons de vacances SEV. Cette coopérative est propriétaire de l'Hôtel Brensino à Brissago. Lors de la séance de janvier du comité, l'assemblée des délégués devait ainsi prendre des décisions importantes.

La partie hôtelière de Brensino a atteint un niveau un peu plus élevé que trois étoiles, avec la rénovation des chambres effectuée durant ces dernières années. Maintenant se pose la question de l'offre des loisirs, voire d'autres améliorations possibles, puisque Brensino

Le Conseil fédéral refuse les initiatives «1:12» et «Cleantech»

Des refus très décevants

Le Conseil fédéral a refusé l'initiative des Jeunes socialistes suisses (JS) intitulée « 1:12 - pour des salaires équitables », sans même formuler de contre-projet.

Cette initiative demande que le salaire le plus bas d'une entreprise ne soit pas plus de 12 fois moins élevé que le salaire le plus haut de la même entreprise.

Le Conseil fédéral estime, comme les auteurs de l'initiative, que l'évolution observée en matière de très hauts salai-

res au cours des dernières années peut engendrer des problèmes sur les plans social et économique. Toutefois, il est de l'avis que les mesures politiques existantes et planifiées sont susceptibles de déployer des effets bien plus probants. « Le Conseil fédéral se positionne donc clairement derrière les arnaqueurs », écrit la Jeunesse socialiste, déçue.

L'initiative « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables » (Initiative Cleantech) reçoit le même accueil, puisque le Conseil fédéral a décidé, le 25 janvier dernier, de recommander le non. L'ini-

tiative populaire, lancée par le PS déjà avant la catastrophe de Fukushima, demande que la Suisse couvre au moins la moitié de ses besoins énergétiques avec des énergies renouvelables, ceci d'ici 2030. Aujourd'hui seuls 20 pour cent sont couverts ainsi. Selon une étude de l'Université de Lausanne, il y a un gros potentiel de création de places de travail.

Le Conseil fédéral estime que son projet « Stratégie énergétique 2050 » remplit les objectifs de l'initiative. Ce contre-projet non formel doit régler les détails de la

sortie programmée du nucléaire, et va être mis en consultation cet été pour être traité par le Parlement au printemps 2013.

« Le Gouvernement manque là une bonne occasion de réunir les forces qui veulent minimiser les dangers pour la sécurité et l'environnement sans mettre en péril la sécurité énergétique », regrette le PS.

« La position du Conseil fédéral était prévisible, même si elle est erronée », estime Giorgio Tuti, président SEV, qui est engagé dans les comités des deux initiatives.

Fi/Hes

Brescino » Business

nir également à moyen terme, selon les spécialistes tessinois, mais à une condition : les coûts engendrés ne doivent pas être répercutés sur les prix.

Une solution s'impose : un terrain situé à côté du parc appartient à Brescino, et n'est pas ou très peu et mal utilisé. Il se trouve en zone constructible et on sait que des constructions n'auraient pas d'influence sur la qualité de l'hôtel.

Organiser la vente de terrains

Le comité a donc décidé de vendre cette parcelle. Avec le montant auquel on peut prétendre seront payées non seulement les améliorations dans les installations de loisirs mais également une rénovation de l'entrée de l'hôtel et de la cuisine.

Brescino jouera alors, en 2017, dans une autre registre.

Peter Moor/Hes

Nouvelle CCT d'entreprise aux chemins de fer rhétiques

Un oui du bout des lèvres

L'assemblée générale SEV RhB a accepté la nouvelle CCT d'entreprise, mais les critiques ont fusé. La direction RhB est priée de rassurer les sceptiques.

Après plus de dix rondes de négociations, les 44 personnes présentes samedi dernier ont accepté le paquet de changements. Il y a eu finalement six non et six abstentions.

Barbara Spalinger a vanté les mérites de la délégation de négociations qui « a obtenu, grâce à beaucoup de pa-

INFO

Priorités SEV 2012

Le comité a défini les priorités du SEV. Ce sont les points suivants qui occuperont donc particulièrement le syndicat en 2012.

Social

- Caisses de pensions : assainissements socialement supportables (accent sur les ETC) et création d'un réseau interne CP
- Elaborer des modèles de retraites anticipées et partielles, parallèlement à AVS+
- Places de travail de niche : les définir, en réaliser, contrôler leur gestion, aussi hors CFF

Syndicat

- Organiser des congrès de retraité-e-s (en collaboration avec d'autres syndicats)
- Recrutement : lancer la campagne 12.12.12, campagnes ciblées pour tl et tpg ainsi qu'auprès du personnel de la vente et de l'administration
- Politique salariale : rôle actif dans la mise en application de Toco et lors de l'éventuelle reprise de Toco par des ETC
- Participation dans les entreprises : intensifier et optimiser la collaboration
- Concertation sur l'égalité salariale : mettre en œuvre au SEV et lancer dans les ETC
- Lancer 2 campagnes : - « 10 heures de service, ça suffit » et « des places de travail plus sûres »

- Réorganisations : jouer un rôle actif : défendre les intérêts du personnel de manière active
- Préparer les négociations contractuelles lorsque la date de renouvellement de la CCT s'approche

Politique contractuelle

- Poursuite conséquente de la politique des CCT, en particulier - conclure une CCT Cargo International - renouveler les CCT BLS et RhB - autres, également conventions-cadre
- Conclure la convention de branche des remontées mécaniques
- Projet « inventaire des ETF en trafic marchandises » en vue de conclure des CCT

Politique

- FAIF : lobbying
- Projets législatifs sur le trafic marchandises : lobbying
- Défendre l'édifice social contre les attaques
- Combattre le 2^e tube au Gothard (en lien avec l'assainissement du tunnel routier)
- Recast : faire l'éloge du chemin de fer intégré, organiser une rencontre de parlementaires de l'UE.



De nombreuses questions critiques ont animé l'assemblée SEV RhB.

tience et de ténacité, le meilleur résultat possible compte tenu de la situation difficile ». Car la direction des RhB avait débuté les négociations avec l'objectif d'avoir un « maximum de flexibilité pour un minimum d'obligations ».

Le contenu de la convention

ainsi que le nouveau système salarial sont décrits sur le site Internet des RhB.

La nouvelle convention entrera en vigueur au 1^{er} avril 2012 et pourra être résiliée au plus tôt au 31 mars 2015.

PP/Hes

CARNET DE BORD

Plus de civilité, plus d'égalité

Depuis décembre 2011, lorsqu'on saute dans le train, fini le droit à l'erreur. L'automate était en panne, la file au guichet trop longue et nous étions coincés dans le trafic, qu'à cela ne tienne, nous sommes désormais en infraction. Ça nous coûtera 90 francs en plus du prix du billet. Nous voilà resquilleurs malgré nous. Bref, la taxe voyageur sans titre de transport, c'est la solution choisie par les CFF pour maintenir un service de qualité, calmer les voyous et garantir l'égalité de toutes et tous.

Pour quelques années encore vous pouvez demander un renseignement horaire, mais je ne suis pas certaine que cela reste longtemps gratuit !

Je ne peux m'empêcher de souhaiter une autre solution. Une solution qui serait plus en accord avec le mandat d'un service public, qui prendrait par exemple pour objectif plus de civilité ou qui serait attentive aux inquiétudes des agents de trains qui dénoncent depuis plusieurs années la violence à leur égard. L'option choisie par les CFF, d'une taxe de transport pour les voyageurs sans billet, choisit clairement la répression et soupçonne un resquilleur en chacun de nous. Il n'est pas inutile de reprendre le raisonnement qui a amené les CFF à choisir cette option : avec l'augmentation de la mobilité, avec plus d'usagers et des trains de plus grande capacité, le nombre d'agents de train reste encore largement insuffisant. Ils ne sont plus assez pour assurer le contrôle des billets, répondre aux questions, effectuer des manœuvres et gérer les perturbations. Inéluctablement cela se traduit par une baisse de qualité du service, du stress pour les contrôleurs et cela ouvre la porte à la resquille opportuniste (« Pourquoi payer mon train s'il n'y a pas de contrôles ? ») et à l'incivilité (« Pas besoin d'ôter mes pieds du siège puisque personne ne s'en formalise ! »).

Et c'est là qu'un choix est à faire : là où les CFF disent taxe, je dis davantage d'agents de train. Car davantage de personnel, c'est moins de possibilités de resquille, moins de tentatives d'agressions, par conséquent plus de sécurité, plus de civilité, plus d'égalité (chacun paie sachant qu'il sera contrôlé). Mon raisonnement n'a rien de révolutionnaire, ni même d'original, il est développé dans le livre d'Eric Fassin « La force de l'ordre » qui a étudié la substitution, en France, des polices de proximité – les « îlotiers » – par la BAC (brigade anti-criminalité). Il démontre comment, presque mécaniquement, la répression engendre le mépris pour le « service public » et n'atteint jamais son but : rendre l'espace public sûr, agréable, équitable. Moi, ce que j'aime c'est pouvoir sourire aux agents de train même si j'ai pas eu le temps de prendre mon billet, parce qu'ils savent eux, que je n'ai même pas tenté de resquiller!



Valérie Solano

Un avion grippé, des trains en rafale

Petit mais exemplaire, sélectif mais ouvert à l'innovation, exigeant mais solvable, le marché suisse vaut le détour. Il offre une niche exceptionnelle à ceux qui l'abordent avec sérieux, l'étudient attentivement et prennent en considération les particularités institutionnelles et culturelles de notre pays. Cela vaut par exemple pour les fournisseurs de véhicules, trains et avions (même militaires) en tête.

Deux exemples récents illustrent bien différemment l'art et la manière de s'y prendre : Bombardier, moins brutal que son nom semble l'indiquer, et Dassault qui porte, lui, trop bien son appellation aux consonances agressives. Ce dernier vient d'écrire directement à certains parlementaires pour proposer son avion Rafale à des conditions commerciales tardivement améliorées, plus avantageuses que celles faites dans l'offre initiale soumise à une longue procédure d'évaluation. Avec ce rabais de dernière heure, Dassault cherche à remettre en cause le choix du Conseil fédéral en faveur du Gripen suédois, une option que les Chambres devraient prochainement discuter. Intervenir à ce stade d'un débat que la Suisse mène plus ouvertement que tout autre Etat démontre que l'avionneur français feint d'ignorer l'importance de la démocratie à l'helvétique. S'il prend ce risque politique, ajouté à celui de proposer une affaire sans doute peu profitable pour Dassault, c'est bien sûr que ce constructeur cherche désespérément à placer sa première commande ferme à l'étranger pour un avion qui vole depuis une dizaine d'années déjà, exclusivement sous les couleurs de l'armée de l'air française. A défaut des séries que les Emirats arabes et le Brésil ont finalement renoncé à acheter, les Forces aériennes suisses de-



vraient s'équiper de 18 Rafale pour la modique somme de 2,7 milliards de francs, soit 150 millions la pièce, au lieu des 3,1 milliards prévus pour 22 Gripen, à 141 millions l'unité.

Reste à voir à qui profitera le coup peu sérieux tenté par Dassault et le débat qu'il va sans doute relancer sur le choix des nouveaux avions de combat. Au constructeur Gripen, dont la présélection se trouverait dûment confirmée ? Au Groupement pour une Suisse sans armée, dont l'opposition persistante à l'achat de nouveaux avions pourrait gagner un nouveau délai, voire obtenir un renoncement définitif ? A Dassault lui-même, dont les Rafale arboreraient à terme la cocarde rouge à croix blanche ?

Même dans ce dernier et peu probable cas, qui consacrerait le dixième changement d'avis de celui qui continue d'officier sans conviction à la tête du Département fédéral de la défense, le fait d'arracher enfin une commande chez sa petite voisine serait pour Dassault une coûteuse et inutile victoire, à valeur tout au plus symbolique. Car l'armée suisse ne passe plus pour une référence dans le monde où la neutralité active rend des services qui demeurent assez peu considérés.

En revanche, le marché suisse du matériel ferroviaire est universellement reconnu comme l'un des plus importants et significatifs de la planète, pour différentes raisons : d'abord la densité du réseau, sa gestion continuellement optimisée et son bon niveau d'entretien ; ensuite la fréquentation record des trains-voyageurs et l'attachement des Suisses à « leurs » trains ; enfin la politique et l'organisation générale des transports, en particulier les efforts consentis pour obtenir à grands frais le transfert modal de la route au rail. Au total, on peut affirmer que le

marché suisse du ferroviaire a valeur d'exemple et de référence à la fois, qui pose très haut la latte, dite « benchmark ».

Le fournisseur qui s'affirme sur ce marché peut soutenir les plus exigeantes comparaisons et inscrire les meilleures références à son palmarès.

Evidemment, cette position a un prix, celui d'un investissement dans l'étude des lieux, mentalités et procédures. Avec à la clé deux apports décisifs à la société : la valorisation d'un savoir-faire répandu et diversifié ainsi qu'une contribution active au maintien d'une économie réelle et d'emplois industriels dans un pays où le tertiaire financier tient une place trop importante pour ne pas induire une dangereuse dépendance. Tout cela, l'entreprise canadienne Bombardier l'a bien compris, dont la division ferroviaire a pris soin de s'installer en Suisse, avec ses quelques 900 collaborateurs qualifiés répartis entre le centre d'ingénierie et de vente à Zurich-Oerlikon, le centre de compétence mondial pour les bogies à Winterthur et les ateliers de production à Ville-neuve. Moyennant quoi, aux côtés du principal concurrent national Stalder qui ne manque pas d'atouts ni de travail, Bombardier a remporté en juin 2010, la plus grosse commande jamais passée par les CFF, pour les fameuses 59 rames interurbaines à deux niveaux dotées du nouveau mécanisme de compensation du roulis – progrès attendu par les très nombreux voyageurs incommodés par les « trains pendoliers ».

La « success story » de Bombardier Transport, dignement méritée, inscrit un chapitre supplémentaire et réconfortant dans l'histoire économique de notre pays, en accord avec les exigences d'un marché de référence et d'une société qui aime avancer et veut s'ouvrir. Belle réplique aux esprits rabougris qui voudraient voir la Suisse se renfermer en ses frontières et tunnels.

Yvette Jaggi

SEV et Syndicom lancent ensemble une offensive auprès des CFF, de Swisscom et de la Poste

Les retraités demandent une table ronde

La direction SEV et PV, accompagnée de Syndicom, a écrit aux directions CFF, Swisscom et la Poste. Leur demande : une indexation du renchérissement sur les rentes.

Les trois anciennes régies fédérales se trouvent dans la

même situation : les caisses de pension ne sont pas en mesure d'octroyer le renchérissement sur les rentes. Et cela vaut encore plus particulièrement pour les CFF, dont la caisse de pensions est en assainissement depuis des années. C'est pourquoi les présidents des deux syndicats concernés et leurs retraités ont écrit aux directions des entreprises.

Une table ronde (ou un « sommet sur les retraites ») permettrait d'approfondir le sujet. Si les caisses de pension ne peuvent rien faire, il y aurait la possibilité que l'entreprise fasse un geste pour ses anciens collaborateurs.

Pression politique croissante

Les retraités s'inquiètent également des débats politiques,

qui ne vont pas vraiment dans le bon sens.

Entretemps les trois directions ont répondu et estiment que la situation est tellement différente entre les caisses qu'une rencontre commune n'amènerait pas grand chose. Elles soulignent également la mauvaise situation des caisses de pension.

Les syndicats voient la chose autrement : il s'agit des pensionnés des anciennes régies fédérales, qui regardent naturellement l'exemple de la Confédération, qui a promis des négociations aux pensionnés de l'administration fédérale afin de discuter de leurs revendications. Nos pensionnés n'ont pas encore dit leur dernier mot ! pmo/Hes

Section VPT MBC

Un nouveau comité a été élu

Stéphane Chevalier a remplacé André de Giuli à la présidence de la section VPT MBC (Transports de la région Morges - Bière - Cossonay).

L'assemblée générale d'automne de la section VPT MBC a eu lieu le 1^{er} décembre 2011. Deux points principaux sont à retenir. D'abord, l'augmentation de la masse salariale pour 2012 est de 2,15%. Ensuite, l'assemblée a élu un nouveau comité à l'unanimité : Stéphane Chevalier, président ; Yvan Berthold, vice-président rail ; Pascal Trosset, vice-président route ; Marina Humbert-Droz, caissière ; Philippe Gut, secrétaire.

Les agents ne se sentent pas en sécurité en gare de Morges. Durant cette assemblée générale, les participants ont pris connaissance des points suivants :

- Le BAM a un nouveau chef d'exploitation en la qualité de Monsieur Gérard Jeanerats
- La ligne Apples-L'Isle est exploitée uniquement par trains dès le 11 décembre
- Les mécaniciens ne se sentent pas en sécurité sur la voie 5 à Morges, en raison du trafic en tous genres et de l'utilisation de la porte de leur local comme urinoir. Ils souhaitent la présence des agents Protectas au minimum pour les deux derniers trains du week-end
- Les chauffeurs de bus TPM ont des nouveaux tours



Les chauffeurs de bus ont de nouveaux tours de service.

de service qui font les heures réglementaires. Jusqu'à maintenant, les tours de services étaient trop courts.

- Le funiculaire de Cossonay n'a plus de concession

dès le 1^{er} janvier 2012. Le service sera assuré par bus pour 18 mois au minimum, afin de transformer les installations électrique et refaire la voie.

Stéphane Chevalier/AC

Conférence CCT BLS

2013 + a été lancé

La conférence a eu lieu le 23 janvier à Berne. 40 délégués y étaient invités. Le prochain pas est fixé au 24 février. D'ici là, des séances d'information ouvertes à tous sont organisées.

Giorgio Tuti a souligné devant l'assemblée qu'il participait, aux côtés de Barbara Spalinger, vice-présidente en charge des ETC, afin de bien

montrer que les participants peuvent compter sur le soutien du SEV dans son entier pour le renouvellement de leur CCT. Au programme des discussions, le droit aux vacances, le travail de nuit et les indemnités y relatives, la sécurité du travail et les réorganisations.

Barbara Spalinger a souligné que le catalogue de revendications, qui sera adopté à fin février, devra être réaliste et équilibré, exigeant mais pas trop.

Jérôme Hayoz/Hes

Libre circulation des personnes

Mesures d'accompagnement insuffisantes

Garantir les salaires et les conditions de travail suisses et combler les lacunes de la protection.

Telles sont les exigences de l'Union syndicale suisse.

A l'automne 2011, la Commission de gestion (CdG) du Conseil national a confirmé les critiques émises par l'Union syndicale suisse (USS) au sujet de l'application des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. C'est bien que le Conseil fédéral se déclare prêt à s'attaquer aux problèmes existants. Mais le principe des mesures d'accompagnement est qu'en Suisse, ce soient des salaires suisses qui sont versés. Or, les décisions prises par le gouvernement ne suffisent malheureusement pas à satisfaire à ce principe.

La pression sur les salaires lors des nouvelles embauches s'accroît à cause de la surévaluation du franc. Pour s'attaquer à la sous-enchère salariale sur ce plan, il faut des contrôles plus nombreux et plus conséquents sur le terrain. Les études réalisées à partir de données anciennes ne peuvent que déboucher sur des conclusions qui embellissent la réalité.

Les conditions de travail suisses sont régulièrement contournées par les sous-traitances en cascades. Cette réalité aussi, la CdG l'a critiquée. Depuis longtemps, l'USS demande l'introduction d'une responsabilité solidaire absolue. L'Autriche l'a déjà fait, mais le Conseil fédéral ne pipe mot sur la question. L'USS attend de la Confédération qu'elle résolve les problèmes existants. En Suisse, on verse des salaires suisses et on applique des conditions de travail suisses. Cela nous a été promis, cela doit donc se faire !

Daniel Lampart

COURRIER DES LECTEURS

SAUVETAGE DE L'USINE NOVARTIS

■ « Un accord de circonstance qui viole le principe d'une fiscalité équitable ! »

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, lorsque la moitié du continent européen était occupé par l'Armée Rouge, la stabilité des démocraties occidentales avait pu être assurée, entre autres, par une fiscalité équitable. Après la chute du Mur de Berlin et celle de l'Union Soviétique, une vaste offensive contre l'équité fiscale a été orchestrée par les milieux économiques, en Europe et aux Etats-Unis. Concurrence fiscale, rabais fiscaux aux entreprises, évasion de capitaux vers les paradis fiscaux et le secret bancaire sont les outils du XXI^{ème} siècle qui sont en train de détruire les démocraties occidentales pour les remplacer par la dictature des marchés financiers ! L'avidité de l'économie néolibérale a provoqué la plus grave crise de l'après-guerre et pourrait bien faire éclater la zone Euro. C'est dans ce contexte particulièrement défavorable, que le personnel de Novartis a réussi à sauver l'essentiel, leurs places de travail ! Mais l'accord de Prangins, convenu entre le Conseil d'Etat vaudois et la direction de Novartis, est une étape de plus vers le chantage à la délocalisation. Je ne partage pas l'euphorie des autorités, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, ainsi que celle du Centre patronal vaudois. Quel avenir préparent-ils pour celles et ceux qui n'ont pas la chance de profiter d'une situation de cadre dans l'économie vaudoise ? L'affaire Hildebrand nous apprend que ce couple aisé n'a payé que 20'000 francs d'impôts pour l'année fiscale 2009, alors que la plus grande partie de la classe moyenne vaudoise s'acquitte d'un montant bien plus élevé chaque année. Enfin comme citoyen-contribuable, qui devra prochainement remplir ma déclaration d'impôt, je pourrais, peut-être, réfléchir à la manière de réduire mon assiette fiscale en me délocalisant en Valais ou dans le canton de Fribourg!

Jean-Claude Cochard,
Les Avants

SÉANCE D'INFORMATION

Renouvellement de la CCT BLS SA 2013+

Séance pour les francophones:

- Berne, mercredi 8 février, 17 h.15, secrétariat central SEV, Steinerstr. 35, Berne (traduction simultanée allemand/français)

Le SEV entend consulter la base la plus large possible. La première mouture des revendications sera présentée et

débatte lors des séances d'information. Le catalogue définitif des revendications du SEV sera soumis à l'approbation de la Conférence CCT le vendredi 24 février 2012. N'hésite pas à contacter un(e) délégué(e) CCT ou ton responsable de groupe ou de section pour obtenir de plus amples renseignements.

Jérôme Hayoz et Nick Raduner

P.S. : Nous invitons aussi les non-membres!



» Il est essentiel que le réseau ferroviaire irrigue l'ensemble du pays. «

Claude Hêche, conseiller aux Etats PS/JU

Politique des transports : de grands dossiers attendent les élus

« Mettre le turbo plutôt que préparer la pénurie »

Claude Hêche est président de la commission des transports du Conseil des Etats pour les deux années à venir. Il dresse ici l'inventaire des dossiers importants auxquels sa commission devra s'atteler ces prochains mois.

contact.sev : La nouvelle législation a modifié la composition de la commission que vous présidez. Quel est votre sentiment face à ce changement ?

Claude Hêche : Sans vouloir préjuger des décisions à prendre, je crois pouvoir dire que notre commission est consciente du rôle irremplaçable occupé par les transports publics pour la prospérité de notre pays. Pour ma part, je m'efforcerai de favoriser des débats de qualité et des décisions cohérentes avec les grandes orientations prises ces dernières années en matière de politique des transports.

Quels sont les grands dossiers de ce début de législature ?

Le financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) ainsi que tout ce qui a trait à la politique de transfert de la route au rail avec

notamment l'objectif de transfert qui se heurte à de grandes difficultés. La question de l'assainissement du tunnel routier du Gothard, avec à la clef la décision de procéder à cet assainissement nécessaire avec ou sans percement d'une nouvelle galerie, fait également partie de cette problématique. Il nous faudra aussi être attentifs aux conditions de travail des employés des transports publics, qui pâtissent de certaines décisions (notamment au niveau CFF) qui rendent les conditions de travail difficiles (pénalités dans les trains, etc.).

Concernant le projet FAIF, plutôt bien accueilli au départ, quels sont actuellement les points de divergence ?

Ce message constitue une excellente base de débat, avec des solutions pour un financement durable. Il manque toutefois d'ambition. Certes, 3,5 milliards pour la première étape, ce n'est pas rien. Mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait dégager environ 6 milliards. A défaut, les difficultés sont programmées : la fiabilité du système ira en diminuant, il y aura toujours plus d'inconfort pour les passagers aux heures de pointe avec le risque que ces derniers choisissent de reprendre

leur voiture. Après avoir encouragé à juste titre et avec succès les gens à utiliser les transports publics, ce serait leur manquer singulièrement de respect que de créer la pénurie ! Il est essentiel que le réseau ferroviaire irrigue l'ensemble du pays. Les transports publics représentent en effet un outil vital pour le développement de toutes les régions. Il faut mettre le turbo plutôt que pré-

» Après avoir encouragé à juste titre et avec succès les gens à utiliser les transports publics, ce serait leur manquer singulièrement de respect que de créer la pénurie ! «

parer la pénurie. Et il faut aussi que le prix du transport reste abordable pour l'ensemble de la population, le coût doit être à la portée de toutes les bourses.

Quand pourrait avoir lieu la votation populaire sur cet objet, présenté comme contre-projet à l'initiative transports publics ?

Notre commission se penchera sur ce dossier au printemps et on peut imaginer qu'il passera devant le Conseil des Etats à l'automne. Je pense qu'une votation pourrait intervenir en 2014.

Vous êtes également président d'Ouestrail, le lobby ferroviaire de la Suisse occidentale.

Comment pourrez-vous concilier les deux fonctions ?

Ces deux fonctions sont non seulement compatibles mais se complètent bien. Il ne faut pas oublier que l'association que je préside travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des utilisateurs du rail et particulièrement les cantons. Or ces derniers sont également des interlocuteurs réguliers pour notre commission. Cette

sent à une augmentation du trafic ferroviaire qui est parfois très proche des habitations. Côté italien, ce sont les infrastructures ferroviaires qui sont insuffisantes. Quant aux lignes d'accès du Gothard sur sol suisse, il faudra adapter le gabarit de plusieurs petits tunnels pour permettre le passage de convois de quatre mètres de hauteur aux angles (le fameux couloir de quatre mètres), ce qui n'est possible qu'au Lötschberg pour l'instant. Il faudra encore trouver comment financer ces travaux dont le coût est estimé à un milliard de francs.

Après la publication du rapport du Conseil fédéral sur le transfert du trafic, l'objectif de réduire le nombre de camions à 650'000 est-il encore à l'ordre du jour ?

La situation décrite dans ce rapport est très sombre et on peut se poser cette question. Le chiffre de 650'000 camions aurait dû être atteint en 2009 déjà. Une nouvelle loi a conservé l'objectif, à réaliser cette fois-ci dans les deux ans dès l'ouverture du tunnel ferroviaire de base du Gothard, planifiée pour fin 2016. Or depuis 2003, le nombre de camions à travers les Alpes se situe à plus ou moins 1'250'000. Les mesures

concertation est indispensable sans quoi la mise en œuvre des décisions prises au niveau parlementaire seraient constamment remise en cause.

Quelles sont les problématiques liées à l'ouverture d'ici quelques années du tunnel du Gothard ?

Le nouveau tunnel devrait s'ouvrir au trafic à fin 2016 (et fin 2019 pour le tunnel du Ceneri). Ce sera une étape et non un aboutissement car ces tunnels ne pourront pas être utilisés à plein régime tant que la performance des voies d'accès ne sera pas améliorée.

Au sud de l'Allemagne, des populations s'oppo-

BIO

Claude Hêche est conseiller aux Etats jurassien socialiste. Il siège à Berne depuis décembre 2007. Il a repris le fauteuil de sénateur laissé vacant par Pierre-Alain Gentil. Il lui a succédé également à la commission des transports ainsi qu'à la présidence d'Ouestrail.

INTERVIEW



Claude Hêche préside la commission des transports du Conseil des États depuis décembre 2011.

prises jusqu'ici évitent que ce nombre augmente mais n'arrivent pas à le tirer vers le bas.

Au contraire, la répartition modale évolue en faveur de la route ! La taxe poids lourds, qui varie entre 270 et 370 francs par

marquée entre le prix de la route et du rail au profit de ce dernier ou par un système de plafonnement comme cela se fait déjà pour le rail avec l'attribution des sillons par mise aux enchères lorsque la demande dépasse la capacité

La question de fond est posée. Tout en ayant toujours à l'esprit l'importance de la sécurité (il faut impérativement assainir le

tunnel existant), est-ce cohérent d'investir environ 2 milliards dans un nouvel ouvrage routier (deuxième tunnel) en parallèle des

15-20 milliards investis pour promouvoir le rail ?

Questions : Henriette Schaffter

Il faut utiliser des mesures plus contraignantes pour favoriser l'atteinte des objectifs en matière de transfert de la route au rail.

passage a été largement compensée par l'augmentation de la productivité du trafic routier en raison de l'autorisation des véhicules de 40 tonnes contre 28 auparavant.

du réseau. Pourquoi ce qui fonctionne déjà pour le rail ne serait pas applicable à la route ?

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de commission, fixée au 2 février (ndlr : interview réalisé le 20 janvier).

Que peut-on faire pour inverser cette tendance ?

Il faut continuer à mettre la pression et examiner des mesures plus contraignantes : une différence plus

Pour permettre les travaux d'assainissement du tunnel routier du Gothard, faudra-t-il percer un nouveau tube ?

FAIF : INSUFFISANT SELON LE SEV

Le message du Conseil fédéral sur le financement durable de l'infrastructure ferroviaire n'est pas suffisant et le Parlement devra encore y apporter bien des améliorations. Il y a de grosses lacunes dans le message du Conseil fédéral, selon le SEV. Il ne faut notamment pas que le nouveau fonds de durée illimitée démarre avec les vieilles dettes. « La Confédération doit régler les arriérés afin que le fonds puisse démarrer sans dette », souligne Giorgio Tuti, président du syndicat.

De plus, l'économie, grande bénéficiaire des transports publics, n'est pas intégrée dans

le financement. Il y aurait pourtant assez de variantes pour régler dans ce projet la participation de l'économie ! Pour le SEV, une augmentation de l'impôt sur les bénéfices des entreprises ou un financement direct selon le modèle français du « versement transport » est au premier plan.

Par contre, le syndicat approuve la proposition de fixer la déduction fiscale des pendulaires environ à la hauteur de l'abonnement général 2^e classe. Il faudra cependant encore régler les exceptions pour les gens avec des tours de travail en équipes.

En tant que membre du comité de l'initiative sur les TP, le SEV constate que le Conseil fédéral est bien sur la bonne voie pour fixer un financement durable des infrastructures ferroviaires. Mais le message n'est pas un contre-projet de qualité à l'initiative; car les charges sont réparties de façon bien trop unilatérale. « Nous ferons valoir notre influence au Parlement pour apporter au projet les améliorations nécessaires et nous nous maintenons à l'initiative », a déclaré Giorgio Tuti.

Caisse de pensions CFF

Pilule amère pour les assurés

Dès le 1^{er} octobre prochain, le taux de conversion de la Caisse de pensions CFF baissera de 6,515% à 5,848% et le taux d'intérêt technique de 3,5% à 3%. Ces mesures ont été prises pour compenser le faible rendement des capitaux et pour faire face au coût provoqué par l'augmentation de l'espérance de vie.

A la fin de l'année passée, la Caisse de pensions CFF a écrit une lettre à tous ses assurés actifs et retraités. Cette lettre leur annonce que dès le 1^{er} octobre 2012, le taux d'intérêt technique (c'est-à-dire le rendement attendu du capital) baissera de 3,5% à 3% et le taux de conversion à 65 ans de 6,515% à 5,848%. En fait, pour les assurés, ces mesures n'ont pas été surprenantes puisque le 19 octobre 2011, la Caisse de pensions CFF avait déjà fait savoir qu'elle allait servir une position amère.

Nous avons demandé à Patrick Zuber, directeur d'exploitation de la Caisse de pensions CFF, qu'il éclaircisse

notre lanterne sur ce que signifient concrètement ces mesures.

Lors de sa communication du 19 octobre dernier, la Caisse de pensions CFF affirme que « la décision du Conseil de fondation respecte la volonté du peuple, exprimée en mars 2010, de ne pas baisser en-dessous de 6,8% le taux de conversion LPP étant donné que les prestations au minimum LPP. » Que signifie, Monsieur Zuber, le terme « caisse enveloppante » ?

Les prestations de la Caisse de pensions CFF (CP CFF) sont bien supérieures au minimum légal. En plus de la partie minimale obligatoire stipulée dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), notre caisse alloue des prestations dites surobligatoires. Une caisse enveloppante est une caisse de pensions qui assure en même temps les prestations obligatoires et surobligatoires. Cela signifie que les mêmes bases techniques (taux de conversion et d'intérêt) sont valables pour l'obligatoire et le surobligatoire et dans ce sens, il n'existe pour chaque assuré qu'un seul avoir de vieillesse. D'autres caisses trai-

tent l'obligatoire et le surobligatoire séparément (différents taux de conversion et d'intérêt) et tiennent deux avoirs de vieillesse par assuré. Il y a aussi en Suisse de nombreuses caisses (en particulier dans le domaine des PME) qui limitent leurs prestations au minimum légal. La solution de caisse enveloppante choisie par la CP CFF offre aux assurés, en

en tout temps et pour chaque assuré apporter la preuve que le taux de conversion minimal est bien entendu respecté. A cet effet, nous gérons pour chaque assuré un compte virtuel appelé compte-témoin, qui correspond aux prestations minimales LPP. La comparaison avec ce compte-témoin démontre du reste clairement que,

ne subit pratiquement aucun désavantage parce que cette compensation de 8,5% sera versée sur le total de l'avoir de vieillesse constitué. Par contre, pour les assurés plus jeunes, la partie de l'avoir de vieillesse déjà constituée est naturellement beaucoup plus basse. Les assurés les plus jeunes sont les plus concernés par une réduction de



comparaison avec les autres solutions, de nombreux avantages.

Comment respecte-t-on concrètement la volonté du peuple - exprimée en mars 2010 - de laisser le taux à 6,8% en pratiquant dès le 1.10.2012 un taux de 5,848% ?

La CP CFF respecte bien entendu la volonté du peuple exprimée lors de la votation fédérale de mars 2010. Dans la partie obligatoire de la LPP, c'est le taux de conversion décidé en votation populaire qui est aussi appliqué pour les avoirs de vieillesse de nos assurés. Comme mentionné plus haut, les prestations de la CP CFF sont largement meilleures que le minimum obligatoire. Pour les prestations surobligatoires, un autre taux de conversion nettement plus bas est appliqué - comme auprès d'autres caisses non enveloppantes. La CP CFF peut

même en tenant compte du futur taux de conversion réduit, les prestations de la CP CFF sont toujours largement supérieures à celles d'une pension minimale LPP calculée avec un taux de conversion de 6,8%. Ceci provient du fait que dans notre caisse enveloppante, grâce à la part surobligatoire incluse, un capital de vieillesse nettement plus élevé peut être constitué.

Est-ce que cette réduction du taux de conversion porte davantage préjudice aux bas ou aux hauts salaires ?

Pour savoir quels assurés sont les plus touchés par la diminution du taux de conversion et lesquels le sont moins, c'est l'âge de l'assuré qui joue un rôle prépondérant. Grâce à l'augmentation de l'avoir de vieillesse de 8,5% décidée en même temps par le Conseil de fondation, celui qui est proche de la retraite

prestations puisque la compensation de 8,5% n'est versée que sur l'avoir de vieillesse déjà constitué. C'est pourquoi le Conseil de fondation de la CP CFF, les CFF et les partenaires sociaux ont engagé des négociations afin d'atténuer les effets aussi pour les assurés plus jeunes. La décision prise le 24 novembre par les CFF et les partenaires sociaux de l'augmentation de deux pourcents de la cotisation d'épargne versée par les CFF, permet d'atténuer nettement les effets aussi pour les assurés les plus jeunes. Les assurés avec des hauts et des bas salaires sont proportionnellement concernés dans la même mesure par la diminution du taux de conversion. En tenant compte des montants absolus en francs, la réduction est naturellement plus élevée plus l'avoir de vieillesse est élevé.

Questions Alberto Cherubini

AUTRES MESURES

■ La Caisse de pensions CFF a décidé de ne pas adapter pour 2012 les rentes au renchérissement (cela fait déjà 8 ans que les rentes des retraités des CFF ne sont plus adaptées au coût de la vie) !

■ Pour les assurés qui sont au bénéfice de l'assurance invalidité, un nouveau système garantit une pension d'invalidité correspondant au 60% du dernier salaire assuré, et ceci jusqu'à 65 ans.

■ Dans le catalogue de mesures prises par la Caisse de pensions CFF, il faut également relever que cette dernière versera aux assurés

actifs une bonification de vieillesse unique correspondant à 8,5% de leur avoir vieillesse.

■ Enfin, rappelons que dès le 1^{er} octobre 2012, les CFF augmenteront de 2% leur part de cotisations mensuelles en faveur de l'avoir vieillesse des assurés. Cette dernière mesure - décrochée par la délégation syndicale lors des dernières négociations salariales - devrait rendre moins amère la pilule de l'assainissement de la Caisse de pensions CFF.

AC

Plus d'infos sur le site de la Caisse de pensions CFF: www.pksbb.ch

Journée VPT de la branche navigation

Exceptions à la loi sur le temps de travail

La journée de la branche navigation de la sous-fédération VPT a eu lieu le mercredi 25 janvier à Lucerne, sur le bateau « Gothard » de la compagnie de navigation du lac des Quatre-Cantons.

La partie administrative de cette journée a été vite réglée. Barbara Schraner et Patrick Clot ont été confirmés à la tête de la branche navigation et Roger Maurer au poste de secrétaire. Le président du SEV Giorgio Tuti a évoqué les dossiers prioritaires du SEV pour cette année 2012, conventions collectives en tête.

Affluence record à la SGV

Le tour d'horizon des représentants de chaque section « lacustre » de notre syndicat a confirmé les difficultés que connaissent les compagnies de navigation : revenus à la baisse ; diminution des prestations et des effectifs. A relever cependant les bons résultats engrangés par la Compagnie de navigation du lac des Quatre-Cantons (SGV) qui a connu en 2011 une nouvelle affluence re-

cord. Et ce n'est pas un hasard si cette même SGV est l'une des rares compagnies qui a amélioré les conditions de travail de ses employés. Par contre, la SGV ne veut pas de convention collective de travail. « Nous ne baissons pas les bras, nous allons continuer à insister pour que la direction se mette autour de la table des négociations », a précisé la vice-présidente de la section VPT Irène Foulk. A la Société de navigation du lac de Biemme les employés ont touché pour cette année une sensible augmentation salariale de 120 francs par mois. Des collègues travaillant dans d'autres compagnies ont exprimé un certain nombre de préoccupations pour l'avenir. C'est le cas particulièrement pour nos collègues qui travaillent auprès de la Compagnie de navigation du lac Majeur, compagnie qui appartient à l'Etat italien et qui risque de subir de plein fouet les mesures d'austérité décrétées par le gouvernement italien.

Préoccupations techniques

Durant le tour d'horizon effectué par les représentants des sections, quelques mate-



Les délégués de la branche navigation de la sous-fédération VPT durant leurs travaux sur le « Gothard ».

lot de cordes qui servent à attacher les bateaux dans les ports. Ces cordes sont certes plus résistantes, mais par contre elles sont plus lourdes et représentent un plus grand danger de blessures pour les membres de l'équipage. La compagnie SGV a effectué des essais avec plusieurs types de cordes aux dimensions conformes aux nouvelles directives de l'OFT, uniquement un modèle sur dix s'est révélé satisfaisant !

Le comité de la branche navigation a décidé d'adresser un courrier à l'OFT afin de soutenir cette requête et de demander de réfléchir à nouveau à cette problématique.

Une loi complexe

Après le repas de midi, les participants ont eu droit à un véritable cours sur la loi sur la durée du travail donné par le secrétaire syndical SEV Martin Allemann. Bien entendu, les participants se sont attardés sur les innombrables exceptions prévues par la loi pour les sociétés de navigation.

« Par exemple, la disposition qui limite à cinq heures la durée de travail en continu créait de véritables difficultés pour nos collègues qui travaillent sur le lac de Thoune. Pour permettre les courses entre Interlaken et Thoune, une exception a été accordée pour pouvoir naviguer cinq heures et demie », a expliqué Martin Allemann. Les exceptions doivent faire l'objet d'un accord écrit entre le personnel et la direction de l'entreprise, ce qui permet de négocier des contreparties.

Pietro Gianolli/AC

Jura

Porrentruy, des airs de gare internationale

Une exposition marque les cent quarante ans de la première ligne jurassienne de chemin de fer, la ligne Porrentruy–Delle. Via Delle–Montbéliard, la liaison rejoignait la ligne Bâle–Dijon–Paris. Cette ouverture avait propulsé la gare de Porrentruy parmi les premières de Suisse.

La mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) entre Mulhouse et Dijon et l'arrivée du TGV

Rhin-Rhône dans la gare de Belfort-Montbéliard ouvrent les plus grands espoirs pour le rétablissement d'une liaison ferroviaire internationale entre le Jura et Belfort. L'Etat français s'est en effet engagé à rouvrir la ligne désaffectée depuis 1992, pour assurer le lien avec le réseau suisse. La capitale ajolote deviendra dès 2015 la ville helvétique la plus proche de Paris, avec une durée de trajet de 2 h 45.

La Belle-Epoque

L'ouverture de la ligne avait précédé de trois ans l'inauguration officielle du 23 septembre 1872. Les travaux ont été plus longs que prévus, les

villageois faisant de la résistance au train ! Autre difficulté, le financement. Une aide providentielle est trouvée en France auprès de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. La construction de la gare de Porrentruy débute en 1870 tout en s'inspirant des constructions des grandes gares provinciales du PLM d'un style néo-classique.

L'essor de la ligne coïncide ensuite avec l'envol du tourisme de luxe et l'engouement pour les stations des Alpes. Avec la perspective du percement des tunnels alpins (Simplon en 1906), la ligne gagne en importance. Quatre relations relient quo-

tidieusement Paris-Bâle. Des trains prestigieux s'y arrêtent, comme l'Engadine-Express, un train de wagons-lits reliant Londres et Calais à Coire et Lucerne, via Paris-Nord. Porrentruy se trouvait alors sur la ligne des grandes liaisons touristiques pour Milan, Venise, Trieste, etc. En 1914, c'est l'apogée : jusqu'à 70 trains par jour circulaient entre Delle et Delémont. La gare de Porrentruy devient la quatrième gare internationale de Suisse en termes de tonnage marchandises et représentait le principal point d'entrée sur la frontière franco-suisse. Les voyageurs passent ou s'arrêtent. En plus du

Buffet de la Gare, naissent, en face : l'Hôtel de la Gare, le Grand Hôtel International, Le Terminus ou le Jura-Simplon, témoins du succès du train et de l'industrie touristique au tournant du siècle.

A voir

L'exposition avec d'innombrables documents photographiques, affiches touristiques et objets anciens du monde ferroviaire est à voir jusqu'au 19 février 2012. Catalogue à disposition. Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy, du jeudi au dimanche de 14 h à 17 h (www.mhdp.ch).

Jean-François Milani



« La question des bas-salaires est une question cruciale pour le mouvement syndical suisse, il en va de la dignité humaine. »

Barbara Spalinger, vice-présidente SEV

Dépôt de l'initiative de l'Union syndicale suisse sur les salaires minimums

Un pas de plus vers des salaires garantis et décents

L'Union syndicale suisse (USS) a déposé le lundi 23 janvier à Berne l'initiative sur les salaires minimums, munie de plus de 111'000 signatures. Le texte encourage la négociation de conventions collectives de travail (CCT) et exige un salaire minimum garanti de 4000 francs par mois pour un horaire hebdomadaire de 42 heures.

Aujourd'hui encore, quelque 400'000 salariés gagnent en Suisse moins de 22 francs par heure. De ces salariés, seulement une partie est assujettie à une CCT prévoyant des salaires minimums. Mais le potentiel d'amélioration des salaires

minimums que recèlent les déclarations d'extension des CCT est limité, car :

a) l'adoption d'une CCT ne se prête pas ou guère à certaines branches, faute d'une organisation patronale ou faute d'une organisation syndicale représentative ;

b) une partie des branches ne bénéficieront pas prochainement d'une CCT digne de ce nom, et encore moins d'une CCT étendue, en raison de l'opposition des employeurs ;

c) l'instrument du contrat-type de travail (CTT)

n'est pas suffisant, car il faut apporter la preuve de l'existence d'abus pour que des salaires minimums soient édictés. En outre, les CTT étant limités dans le temps, il faut apporter périodiquement les preuves que les abus subsistent.

Récolte des signatures en un temps record

Etant donné que les salaires en Suisse ne sont pas suffisamment protégés par des salaires minimums et que les possibilités de les protéger par le biais des salaires minimums des CCT sont limitées,

LE SEV A RÉCOLTÉ PLUS DE 13'000 SIGNATURES !

Ces dernières années, le SEV n'avait pas réussi à récolter autant de signatures pour une initiative populaire fédérale : les membres et les employés de notre syndicat ont engrangé plus de 13'000 signatures pour l'initiative de l'Union syndicale suisse sur les salaires minimaux. « C'est un défi que le SEV a absolument voulu relever parce que la question des bas-salaires est une question cruciale pour le mouvement syndical suisse, il en va de la dignité humaine » a déclaré la vice-présidente **Barbara Spalinger**, présente le 23 janvier devant la Chancellerie fédérale.

Des secteurs des transports publics touchés par les bas salaires

Le président **Giorgio Tuti** a pris la parole devant la centaine de syndicalistes et les médias de tout le pays présents lors de cette remise

de signatures. Il a eu des mots forts : « C'est un scandale qu'aujourd'hui encore des hommes et des femmes gagnent un salaire insuffisant pour vivre. Et cela se passe aussi dans des secteurs des transports publics comme la restauration ferroviaire, le nettoyage et les remontées mécaniques notamment où des travailleuses et des travailleurs reçoivent moins de 4'000 francs par mois ! ». Giorgio Tuti a rappelé le

cas du Conseil d'Etat du canton des Grisons qui cautionne le fait que des entreprises de remontées mécaniques paient leurs ouvriers en moyenne 3'480 francs par mois. Le président

du SEV a relevé l'extraordinaire travail fourni par les Tessinois qui, tous syndicats confondus, ont récolté à eux seuls plus de 15'000 signatures sur les 111'000 qui ont été remises le 23 janvier à la

Chancellerie fédérale.

Aux CFF aussi

« Aux CFF aussi il y a encore des salaires mensuels en-dessous de 4'000 francs. Heureusement il y en a peu. Mais attention, ce sont des salaires d'entrée et nous avons exigé que ces salaires progressent chaque année. Le montant de la progression fait l'objet de négociations. Lors de la mise sur pied de la dernière convention collective de travail, nous nous sommes battus pour que le nouveau système salarial ToCo réévalue ces bas salaires. Nous avons réussi de les faire monter de 1% » a commenté pour sa part **Manuel Avallo**, le vice-président qui a en charge au sein du SEV le dossier CFF et qui faisait également partie le 23 janvier devant la Chancellerie fédérale de la forte délégation SEV.

Alberto Cherubini



DOSSIER

Jörg Meiler



Giorgio Tuti, président du SEV et vice-président de l'Union syndicale suisse, s'est exprimé en allemand et italien lors du dépôt de l'initiative sur les salaires minimums. Le texte de son intervention est disponible sur www.sev-online.ch

après une année de délibération, les délégués de l'USS ont adopté le 17 mai 2010 le lancement de l'initiative sur les salaires minimums intitulée « Pour la protection de salaires équitables ». La récolte des signatures a commencé le 25 janvier 2011 et l'initia-

tive a déjà pu être déposée le lundi 23 janvier 2012 à la Chancellerie fédérale.

Des salaires de misère

Lors de la remise des cartons de feuilles remplies de signatures des citoyennes et citoyens qui ont souscrit à cette initiative, Vania Alleva, membre du comité directeur du syndicat Unia, a cité des exemples concrets où des tra-

qui ne sont pas protégées par des CCT déclarées de force obligatoire. Ce qui par exemple signifie: un salaire de 2700 francs pour 45 heures de travail dans une petite boutique ou un magasin de chaussures, moins de 17 francs de l'heure pour des employés de stations-service et de kiosques ; 15 francs de l'heure dans l'industrie de l'emballage ou d'autres sous-

assistants en pharmacie diplômés n'atteignent pas ce minimum de 4000 francs, malgré une formation de 3 ans. Rien que dans la vente, environ 50'000 personnes gagnent moins de 4000 francs par mois, et tout autant dans l'industrie. Dans

l'agriculture, près de 20'000 personnes sont en-dessous de la barre des 4000 francs et dans l'économie domestique, il s'agit de 40 000 personnes. Bien d'autres branches encore ne rémunèrent pas le

(suite en page 12)

INFO

L'an dernier, Neuchâtel a approuvé l'introduction d'un salaire minimum lors d'une votation cantonale, alors que les peuples genevois et vaudois ont refusé une telle option. Quant au canton du Jura, il comporte une norme constitutionnelle sur le salaire minimum mais aucune application n'en a découlé sur le plan légal.

» Qui peut vivre avec de tels salaires, alors que les coûts fixes, notamment les loyers et les primes-maladie n'ont cessé d'augmenter ces dernières années ?

Vania Alleva, membre du comité directeur d'Unia

vaillieuses et des travailleurs gagnent moins de 4000 francs par mois: « Ces bas salaires sont versés particulièrement dans des branches

traitants industriels ; des salaires à 3300 francs ou moins pour les paysagistes, malgré un travail pénible et des exigences élevées, et même des

ORDRE DE GRANDEUR DES BESOINS VITAUX POUR UNE PERSONNE

Nécessités de base	990.--
Logement (logement de 2 pièces)	910.--
Dépenses professionnelles	400.--
Dépenses diverses (en fonction de la situation)	200.--
Impôts/Assurances sociales/Assurance-maladie	750.--
Marge de risque 10%	320.--
Total 3570 fr. (total 2008) + 10% (total 2011) =	3'800.--

Fort de ces réflexions, l'USS demande dans son initiative un salaire minimum de Fr. 22.-/h (année de référence 2011), soit un salaire mensuel d'environ Fr. 3800.- (semaine de 40 heures) ou Fr. 4000.- (semaine de 42 heures).

USS

(suite de la page 11)

travail à sa juste valeur : qui peut vivre avec de tels salaires, alors que les coûts fixes, notamment les loyers et les primes-maladie n'ont cessé d'augmenter ces dernières années ? Et comment faire vivre une famille avec un salaire aussi bas ? »

Une initiative bonne pour l'économie

Inscrire dans la Constitution fédérale le droit à un salaire minimum, c'est le meilleur

Les propos de Paul Rechsteiner, président de l'USS, à l'occasion du dépôt de l'initiative sur les salaires minimums

Les salaires minimums : un barrage contre l'injustice !

Avec l'initiative sur les salaires minimums c'est un nouveau chapitre de la politique salariale qui s'ouvre pour la Suisse. Si les 10 à 15 dernières années ont été marquées par l'explosion des hauts et très hauts salaires, dans une mesure éhontée, il faut entamer maintenant un nouveau cycle en faveur des bas et des moyens salaires. Les salaires minimums constituent le meilleur instrument pour améliorer les salaires de tout le monde, donc aussi pour celles et ceux qui sont désavantagés à cet égard. Et si les salaires des personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des rémunérations ne peuvent plus faire l'objet de pressions à la baisse, alors celles qui gagnent plus que le minimum en profiteront également. Les

bas et moyens salaires doivent à nouveau s'orienter à la hausse.

L'initiative sur les salaires minimums permettra la mise en place d'un salaire mini-

gal s'appliquera uniquement en l'absence – faute d'organisation patronale ou parce que cette dernière n'en veut pas – d'une CCT décente prescrivant des salaires en

gan avec lequel presque tout le monde est sans doute d'accord. Notre initiative sur le salaire minimum veut faire reconnaître le droit pour les personnes occupées à plein temps de pouvoir vivre de leur salaire, sans avoir à passer par les services sociaux, c'est-à-dire devoir être aidés par des fonds publics. Un salaire minimum d'au moins 22 francs de l'heure, ou 4000 francs par mois, répond parfaitement à cette exigence.

La Suisse a besoin de ce débat. Quiconque n'est pas en mesure de vivre de son salaire en Suisse est la victime d'une injustice. Les salaires minimums sont le meilleur instrument pour mettre fin à pareilles injustices.

Paul Rechsteiner

» Notre initiative sur le salaire minimum veut faire reconnaître le droit pour les personnes occupées à plein temps de pouvoir vivre de leur salaire, sans avoir à passer par les services sociaux, c'est-à-dire devoir être aidés par des fonds publics. Un salaire minimum d'au moins 22 francs de l'heure, ou 4000 francs par mois, répond parfaitement à cette exigence. »

num légal au-dessous duquel il sera interdit d'aller. Le partenariat social s'en trouvera renforcé. L'ensemble des conventions collectives de travail (CCT) seront encouragées et passeront au premier plan. Le salaire minimum lé-

conséquence. Il est à prévoir qu'elle entraînera une augmentation, et non une baisse, du nombre de CCT.

L'initiative sur les salaires minimums va lancer un nouveau débat. « Le travail, ça doit payer ! » est un slo-



L'initiative sur les salaires minimums rencontre un grand écho dans la population : selon un sondage représentatif réalisé l'an dernier par l'Institut LINK, 85 pour cent des personnes interrogées sont favorables à l'introduction d'un salaire minimum. Cette forte acceptation de la part des citoyens, les initiant(e)s l'avaient également constatée lors de la récolte des signatures. Il a en effet été facile d'en récolter le nombre requis.

moyen de protéger les revenus contre le dumping salarial. Lors du dépôt de l'initiative, Alain Carrupt, coprésident de Syndicom, a déclaré être convaincu que l'initiative sur les salaires minimums ne ruinerait pas l'économie et les entreprises comme l'affirment ses adversaires. Au contraire, si elle est acceptée par le peuple suisse, l'initiative boostera le pouvoir d'achat de nombreux travailleurs qui injecteront cet argent dans le marché.

USS/AC



Le lundi 23 janvier, une chaîne de syndicalistes a acheminé les cartons de signatures à la Chancellerie fédérale.

Sous-fédération VPT

**Mercredi
29 février**
10 h 00

■ **Assemblée annuelle
de la branche bus-Gatu**

Prière aux membres intéressés de s'inscrire auprès de leur président de section.

VPT

Olten
Hôtel des
Congrès

Sections

**Dimanche
5 février**
17 h 00
Naters
Restaurant
Post

■ **LPV Brigue**
Assemblée générale

Tous les collègues actifs et retraités sont cordialement invités à participer à cette assemblée. L'ordre du jour est affiché dans les dépôts P + G. Nous espérons pouvoir compter sur une nombreuse participation.

Le comité

2012

■ **VPT Nord vaudois**
Dates à retenir

17 mars : assemblée des commissions;
3 mai : assemblée générale de la section à la cabane de L'Ecaille;
2 septembre : dîner familial Travys;
10 novembre : assemblée romande VPT
15 novembre : assemblée générale à la cabane de L'Ecaille.

Christophe Burgy, président

**Mercredi
7 mars**
14 h 00
Berne
Secrétariat
central
Steinerstr. 35

■ **VPT Services
ferroviaires**
Assemblée générale

Les documents de l'assemblée vont être envoyés à chaque membre de la section. Pour des raisons d'organisation, annoncez votre participation svp. On vous attend nombreux !

C.F. Noto

Pensionnés

**Mercredi
22 février**
14 h 00
Lausanne
Buffet de la
Gare
Salle des
Cantons

■ **PV Vaud**
Première assemblée de
l'année

Nous vous donnons rendez-vous pour notre première assemblée de l'année le mercredi 22 février 2012 à 14 h 00 à la Salle des Cantons du Buffet de la Gare de Lausanne. Il est question d'une augmentation des cotisations du SEV et nous avons absolument besoin de vos opinions pour aller plus loin. Un secrétaire syndical nous apportera les derniers développements sur les affaires syndicales. Nous vous demandons de venir en masse soutenir.

Daniel Turin,
président PV Vaud

Loisirs

**Du 6 au
18 février**
Centre sportif
du jeu
de quilles
Rössli/
Heimberg

■ **2° Championnat de
quilles SESKV Rössli**

Les matches se déroulent des lundis aux vendredis de 14 h 00 à 21 h 00 et les samedis de 11 h 00 à 20 h 00. Les dimanches et le vendredi 10 février: jours de repos.
Inscriptions : Centre sportif du jeu de quilles, du lundi au samedi, tél. 033 437 12 16. Possibilité de réserver pour le repas de midi.

KK Thunersee
Evelyne Götschmann

Die Gewerkschaft des
Verkehrspersonals SEV mit
über 45'000 Mitgliedern
sucht
per sofort
oder nach Vereinbarung



Gewerkschaft
des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel
des transports
Sindacato del personale
dei trasporti

Admin. Mitarbeiter/in 50–60 % im Zentralsekretariat Bern

Im Kompetenzzentrum Mitgliederdienste sind Sie mitverantwortlich für den optimalen, korrekten und termingerechten Ablauf. Sie sind zuständig für den Ablauf und die Einhaltung der Austritts- bzw. Kündigungsmodalitäten, übernehmen die laufende Aktualisierung von Verzeichnissen. Anfragen über die Mitgliedschaft und Abgabe von entsprechenden Unterlagen sowie die Mithilfe bei der Aufnahme von Neueintritten, Auslösen von Werbepremien, Adressmutationen und Versänden gehören ebenso zum Aufgabenbereich wie auch die administrative Unterstützung bei Spezialaktionen. Kontrolle und Bearbeitung von Listen und Daten bereitet Ihnen Freude. Weitere Aufgaben, Zusammenarbeit und Stellvertretung im Team runden das Pflichtenheft ab. Für die Erfüllung dieser Aufgaben verfügen Sie über eine kaufmännische oder gleichwertige Ausbildung und gute Informatik-Anwenderkenntnisse. Ihre Muttersprache ist Deutsch oder Französisch mit sehr guten Kenntnissen der anderen Sprache, Italienischkenntnisse sind von Vorteil. Sie sind es gewohnt, exakt, zuverlässig, und teamorientiert zu arbeiten.

Engagierten Persönlichkeiten bieten wir ein spannendes Arbeitsumfeld und fortschrittliche Arbeitsbedingungen.

Sind Sie interessiert? Frau Ursula Lüthi, Personalleiterin, nimmt gerne Ihre vollständige Bewerbung bis am 10. Februar 2012 entgegen.

SEV, Steinerstrasse 35, Postfach, 3000 Bern 6, ursula.luethi@sev-online.ch
Mehr über den SEV erfahren Sie unter www.sev-online.ch

JOURNÉE D'INFORMATION POUR LES MEMBRES SEV TEMPS PARTIEL = DAVANTAGE DE TEMPS LIBRE ?

Mercredi 14 mars 2012, 9 h à 16 h 30 – Hôtel Freienhof à Thoune

Nombreuses sont les travailleuses et, de plus en plus, les travailleurs qui considèrent le travail à temps partiel choisi volontairement comme une opportunité pour mieux concilier activité professionnelle et sphère privée. Les offres de travail à temps partiel de qualité demeurent cependant rares, quand bien même les employeurs en vantent les mérites pour conserver ou recruter du personnel. La réalité ne correspond en outre pas toujours aux aspirations des employé-e-s à temps partiel: lois, réglementations internes aux entreprises, travail par équipe, etc. ne favorisent en effet pas toujours un équilibre optimal entre l'activité professionnelle et la vie privée.

Nombre d'employé-e-s, en particulier des mères et des pères de famille, souhaiteraient travailler le week-end seulement ou à un taux d'occupation inférieur à 50 pour cent. D'autres seraient contents de moins travailler les fins de semaine, mais l'employeur ne propose pas cette possibilité. Dans quelle mesure les employé-e-s à temps partiel choisissent-ils/elles librement leur temps de travail ou sont-ils contraints de «faire avec»?

Sujets

- différents modèles de temps de travail : harmoniser les besoins personnels avec ceux de l'entreprise ;
- les avantages et les inconvénients du travail à temps partiel ;
- l'attitude des employeurs ;
- le travail à temps partiel sous les aspects juridiques et des assurances sociales.

Exposés

- 5 rapports présentant les expériences faites par des membres de la base ;
- Michael Weber : le travail à temps partiel, une opportunité ;
- Eveline Mürner : la vision des CFF s'agissant du travail à temps partiel.

Lieu: Hôtel Freienhof, Thoune (se trouve à 5 minutes à pied de la gare de Thoune).

La participation est gratuite pour les membres du SEV ou d'un autre syndicat affilié à l'USS. Un montant de 250 francs est perçu des personnes qui ne sont pas adhérentes.

Le nombre de participant-e-s est limité! La date de réception de l'annonce de participation (poste/fax/e-mail) est déterminante. Inscription par tél. au 031 357 57 57 ou par e-mail : bildung@sev-online.ch.

Comité central LPV

Bientôt un nouveau site Internet pour la LPV

Pour la première séance du comité central de la nouvelle année, le comité central a convoqué une rencontre sur deux jours, vu les nombreux dossiers pendants. Le président du SEV, Giorgio Tuti, s'est joint à la séance le 10 janvier dans l'après-midi.

Giorgio Tuti nous a informés sur les négociations de la convention d'entreprise avec la direction des RhB. Le SEV a réfléchi à la possibilité de prendre des mesures de lutte incisives ce qui a amené les RhB à lâcher du lest et à prolonger la convention.

Changements dans la Conduite des trains

Le chef de ressort du trafic Voyageurs M. Klatt a rappor-

té que les problèmes personnels ont pu être résolus et que ça continuait selon les horaires.

Chez Cargo International la nouvelle répartition des groupes a eu lieu et tout reste quasi inchangé. Il n'y a pas de prêt de personnel.

Les négociations CCT devraient être terminées en mars 2012 et la nouvelle direction à Olten recevra un droit d'injonction. Malheureusement, tous les ressorts ne sont pas encore représentés. Le comité central lance donc un appel pour que les personnes intéressées s'annoncent à leur responsable de ressort. C'est seulement ainsi qu'on arrivera à garantir le passage des informations aux sections.

Nouvelles du SEV

Le SEV a vécu plusieurs changements, dus à des départs ou des mises à la re-

traite. Entre autres, A. Hegland a été élu secrétaire SEV et N. Raduner va prendre sa retraite. A l'avenir, chaque section CFF aura un représentant régional.

Assemblée des délégués

Les invitations à l'assemblée des délégués LPV 2012 ont été envoyées. Les sections sont priées d'envoyer leur rapport annuel ainsi que la composition de leur comité au président central R. Zobele. Le comité central attend les inscriptions des délégués et les propositions des sections. Lors de l'assemblée des délégués de cette année, on procédera à l'élection du comité central. Il y a encore toujours la possibilité pour chaque membre de s'annoncer en tant que responsable de ressort. L'assemblée des délégués devra donc également se chercher un secrétaire central. Le reste du co-

mité central se représentera.

Le développement du site web de la LPV est bientôt terminé et les sections pourront également en bénéficier. Le cours d'introduction à ce site, ayant eu lieu le 10.12.2011 au

Restaurant Kolping à Olten, a été un succès et le comité central a reçu des échos positifs. On réfléchit d'ailleurs à convoquer un autre cours.

Daniel Buner
secrétaire central LPV

DÉCÈS

Arn Alice, veuve de Willy; décédée le 6 janvier dans sa 89^e année. PV Biel-Bienne.

Aymon Ida, veuve d'Armand, St-Maurice; décédée le 20 janvier dans sa 69^e année. PV Valais.

Bréchon René, chef de service retraité, Lutry; décédé le 8 janvier dans sa 94^e année. PV Vaud.

Cudre-Mauroux Maurice, employé d'exploitation retraité, Lausanne, décédé le 18 janvier dans sa 86^e année. PV Vaud.

Currat Joseph, monteur de voies retraité, Vauderens, décédé le 6 janvier dans sa 82^e année. PV Fribourg

L'Eplattenier Philippe, ouvrier spécialiste retraité, Yverdon-les-Bains; décédé dans sa 74^e année. PV Vaud.

Rapin Suzanne, veuve de Roger, Montreux; décédée le 5 janvier dans sa 87^e année. PV Vaud.

Schäpfer Fernande, veuve de Jacques, Les Cullayes; décédée le 2 janvier dans sa 89^e année. PV Vaud.

Schneeberger Rosa, veuve de Walter, Lyss; décédée le 19 janvier dans sa 86^e année. PV Biel-Bienne.

Schnor Ernest, réviseur retraité, Vevey; décédé le 23 janvier dans sa 89^e année. PV Vaud.

Articles SEV à des prix imbattables!



• Le nouveau **bonnet SEV**, 80% polyacryl et 20% polyamide, est agréable à porter, idéal pour se protéger du froid. Avec le logo SEV, il coûte seulement 15 francs.

• Le couteau de poche **Victorinox Handyman** est très pratique et utile en toutes circonstances avec ses 24 fonctions. Ce couteau est une nouveauté de la boutique SEV que vous pouvez l'obtenir pour à peine 50 francs.

Autres articles SEV (vous pouvez aussi passer la commande via notre site Internet www.sev-online.ch):

- Parapluie pliant
- Set d'écriture Caran d'Ache (stylo à bille + porte-mines)
- Stylo à bille Caran d'Ache avec mine noire



La TVA est comprise dans tous nos prix. Montant minimum pour une commande 15 francs (+ 5 francs de frais de port). Dès 50 francs, port compris. Dix pour cent (10%) de rabais à partir de commandes de 200 francs.

Commande: SEV, Case postale, 3000 Berne 6, tél. 031 357 57 57, ou via le site Internet www.sev-online.ch



Je profite de cette offre et je commande :

Quantité	Article	Prix
_____	Bonnet SEV	15 francs
_____	Couteau SEV Handyman	50 francs
_____	Parapluie pliant SEV	25 francs
_____	Set d'écriture Caran d'Ache	37 francs
_____	Stylo à bille Caran d'Ache	20 francs

Adresse pour la livraison et la facturation:

Nom / Prénom _____
 Rue /Nr. _____
 CP / Commune _____
 Membre de la section _____

Découpez le talon et envoyez-le à: **SEV, Case postale, 3000 Berne 6**

ZPV Assemblée régionale Ouest

Obligation d'avoir un titre de transport...

Le 24 novembre 2011 à Interlaken, le président Hanspeter Kropf a pu souhaiter la bienvenue à de nombreux collègues participant à l'assemblée régionale Ouest.

André Tribolet de SEV Assurances, dans un exposé détaillé, a informé les personnes présentes sur les trois piliers des assurances sociales : AVS, caisse de pensions et prévoyance liée 3a. Dans ses explications, il a mis en évidence l'histoire, la situation financière et les pressions politiques qui s'exercent sur les trois institutions. La situation démographique va tous nous préoccuper longtemps encore, actifs ou pensionnés. André prédit que les actifs vont avoir à supporter des cotisations d'assainissement de la Caisse de pensions CFF de 2% pendant les 15 à 20 prochaines années. André a donné en outre des informations approfondies sur la prévoyance

liée 3a. Il a montré, par divers exemples (maladie, accident, décès), comment la situation financière peut se présenter et évoluer.

Actualité syndicale

Jürg Hurni a informé sur l'actualité syndicale. Dans son résumé, il a donné des renseignements sur la situation dans TOCO. Il a aussi expliqué la situation du moment dans les négociations salariales pour 2012. 2% de la somme est prévue pour la Caisse de pensions. Il y a 0,5% pour une augmentation générale, 0,5% pour les augmentations individuelles, 2x 0,5% pour les augmentations de progression salariale des années 2012 et 2013 et 0,25% pour la part liée à la prestation.

De la souplesse

Andreas Menet a traité divers thèmes de la SEV/ZPV. Dans un bref retour en arrière, il a expliqué comment les CFF voulaient introduire l'obligation d'avoir un titre de transport en trafic grandes lignes de manière identique au tra-

fic régional. Après une intervention véhémement de la ZPV auprès de la Direction Voyageurs, appuyée par une pétition qui a réuni 730 signatures en seulement 3 ½ semaines, des pourparlers concrets ont enfin pu commencer avec les CFF. Il a été possible alors de trouver diverses mes-

ures de souplesse dans l'application de cette obligation, en dialogue avec la CoPe, le SEV et les CFF. Andreas a souligné une nouvelle fois que la ZPV est convaincue aussi que le client doit posséder un billet valable avant de monter dans le train. Le désaccord avec les CFF réside seulement dans la manière d'introduire et de mettre en œuvre cette mesure. La ZPV est d'avis que cela constitue une véritable dégradation du service en trafic grandes lignes. Une adresse e-mail spéciale a été créée par la ZPV pour recueillir tous les témoignages négatifs. Les annonces peuvent se faire directement par le ZPG. Andreas a encouragé les collègues présents à utiliser cette possibilité. Ce n'est que si une annonce ESI est établie que nous pouvons envisager des contre-mesures. L'adresse e-mail est biku.sev.ch.

Police des transports

Dans une résolution, l'assemblée régionale Ouest exige l'accompagnement des trains matinaux du week-end par la Police des transports.

En fonction de l'introduction de l'obligation du titre de transport, la ZPV région Ouest exige l'accompagnement des trains matinaux du week-end (ve-di) par la Police des transports, aussi en cas d'accompagnement à deux ! Cette mesure doit être maintenue pour une période transitoire à définir. Cette



La ZPV Ouest exige l'accompagnement des trains matinaux du week-end par la Police des transports.

résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Rotations

Le projet Développement personnel des trains est considéré comme achevé. La ZPV se soucie actuellement de trois projets partiels : mise en application de l'accompagnement à deux, nouveau positionnement du chef de train et mise en œuvre des structures des teams. Le respect du temps de travail et les questions de rotations sont d'autres soucis pour la ZPV. Après une année et demie de discussions avec les CFF, nous avons obtenu qu'il soit possible de prévoir dans les dépôts des rotations 12-17 et des rotations à 24.

Recrutement

En ce qui concerne le recrutement des membres, Andreas a pu nous donner de bonnes nouvelles. Nous comptons actuellement 1996 membres actifs. L'objectif visé de saluer le 2000^{ème} membre en 2011 n'a été manqué que de peu. Cet objectif est à nouveau fixé pour l'année qui vient. Ce sont au total 1358 nouveaux membres qui ont été recrutés pour le SEV !

Effectifs

Concept des heures creuses : de nombreuses annonces ESI au sujet des tours supprimés ont pu être transmises à Toni Hähne. Les CFF persistaient à dire que les effectifs du per-

sonnel sont équilibrés. Mais finalement ils ont été d'accord d'entrer en matière et d'examiner les situations sur le plan régional.

Chefs de train RER

Trafic régional : migration des chefs de train RER : parmi les 211 chefs de train RER qui ont perdu leur poste, 91 collègues ont pu trouver une place comme chef de train du trafic régional ou dans l'accompagnement des TGV. Dix autres collègues ont trouvé de nouvelles perspectives par NOA ou par le marché du travail.

Commission du personnel

René Bertsch CoPe : depuis peu, l'employeur propose des ateliers dont la fréquentation est obligatoire. Participer à un tel atelier n'est possible que pour autant que la LDT soit respectée, par exemple en l'intégrant dans un tour. Le répartiteur est tenu d'adapter le tour, les passages, la durée maximale du travail, etc. Si un atelier obligatoire est fixé sur un jour libre, il compte pour 360 minutes. Et pas pour seulement 90 minutes, comme cela est déjà arrivé. S'il y a un problème avec le temps noté, le collaborateur doit intervenir ou ne pas se présenter à l'atelier. Si nous constatons des infractions, la CoPe doit être mise au courant.

Le secrétaire d'Interlaken Ost:
Rolf Steiner

Sous-fédération LPV

Secteur CFF Cargo

Le 7 décembre 2011 à Olten, Dominik Baumberger, LPV et chef de service CFF Cargo, salue les représentants Cargo des sections. Avant de passer aux affaires qui nous occupent, nous prenons congé de Peter Jordan, récemment décédé, qui était actif dans le comité de la section de Brigade.

Pour commencer, le chef de service commente l'actualité des diverses sections avant de présenter les nouvelles BAR de CFF Cargo SA. Ces dernières viennent d'être adoptées et contiennent quelques nouveautés qu'il convient d'expliquer en détails aux représentants Cargo.

Dominik Baumberger indique ensuite que les négociations avec CFF Cargo International ont repris et précise les buts du SEV dans ces négociations.

La location du personnel de CFF Cargo à CFF Cargo International qui a lieu au changement d'horaire donne matière à de grandes discussions. Chaque site concerné rencontre des problèmes à cause de l'application à très court terme de ces directives.

Notre invité, Rinaldo Zobebe, président central LPV, apporte un nouveau flyer qui a pour but de soutenir le recrutement des membres, domaine très important.

Nous avons de nouveau eu droit à une assemblée intéressante et bien conduite sur des thèmes actuels et durant laquelle bien des questions ont trouvé réponse. Pour conclure, tous les participants ont visité le siège principal de CFF Cargo International ce qui leur a permis d'avoir un aperçu intéressant de l'entreprise. LPV

Déclarations d'impôt

Vous pouvez nous appeler afin de prendre un rendez-vous pour remplir votre déclaration d'impôt.

Canton de Fribourg

Fribourg : les 10, 11, 17, 18, 24 et 25 février ainsi que les 2, 3, 9 et 10 mars 2012
Bulle : les 15, 22 et 25 février 2012
Estavayer-le-Lac : le 7 février 2012
Châtel-St-Denis : le 13 février 2012
Romont : le 16 février 2012
Payerne : le 27 février 2012

☎ 021 | 321 42 42 sur rendez-vous uniquement

Cantons du Jura, Berne, Jura Bernois et Neuchâtel

☎ 079 | 603 72 25 sur rendez-vous uniquement

Canton du Valais

☎ 079 | 680 76 68 sur rendez-vous uniquement

Canton de Genève

Le 23 février 2012
Les 8, 15, 22 et 28 mars 2012
Les 5 et 12 avril 2012

☎ 079 | 680 76 68 sur rendez-vous uniquement

Canton de Vaud (Filiale de Lausanne–St-Martin 36)

Déclarations VD ainsi que tous les cantons CH
Dès le 5 mars 2012

☎ 021 | 321 42 42 sur rendez-vous uniquement



Un-e à deux conducteurs(trices) de locomotive Au sein d'une compagnie entreprenante, engagez-vous au service du public.

Votre profil/Exigences:

- Etre si possible titulaire d'un permis de conduite ferroviaire B 100 pour conduite de trains sur chemins de fer à voie étroite ou
- Suivre une formation pour l'obtention de ce permis. Cette formation, d'une durée de sept mois, est assurée par notre entreprise;
- Disposer d'un casier judiciaire vierge;
- Posséder un certificat d'apprentissage correspondant à une formation de trois ans ou à la maturité fédérale;
- Réussir les tests pédagogiques, médicaux et psychologiques;
- Etre âgé entre 20 à 40 ans;
- Disposer d'une condition physique performante;
- Entregent et apprécier les contacts avec nos voyageurs.

Vos tâches principales:

- Conduite et accompagnement des trains voyageurs et marchandises sur notre réseau à voie étroite;
- Echanges quotidiens avec notre clientèle.

Nous vous offrons:

- Les conditions sociales d'une grande entreprise régionale;
- Un poste riche en contacts dans une région attractive.

Lieu d'affectation du poste: Saignelégier ou Tramelan

Entrée en fonction: de suite ou pour date à convenir.

Si vous êtes intéressé-e par cette fonction, adressez-nous votre lettre de motivation avec photo et dossier de candidature complet avec un extrait de casier judiciaire vierge **jusqu'au 13 février 2012.**



Chemins de fer du Jura
Service du personnel
Rue du Général-Voirol 1
2710 Tavannes

Le train rouge qui bouge!

Chemins de fer du Jura
les-cj.ch



Conseil de santé des drogueries suisses

Bien dans sa peau

Hypersensibilité

La peau est le plus grand organe de notre corps. Elle est à la fois une barrière de protection, un organe sensoriel et le miroir de l'âme. D'ailleurs, les expressions comme tenir à sa peau ou avoir quelqu'un dans la peau, prouvent bien l'importance de notre enveloppe charnelle!

Pour soigner sa peau correctement, il faut donc veiller à préserver son mécanisme de protection naturel. Ce mécanisme comprend notamment l'ensemble des bactéries protectrices qui vivent à la surface de la peau ainsi que la fine couche de sébum, de sueur et d'autres produits du métabolisme qui forme une barrière contre les éléments extérieurs.

En principe, la peau perd de la graisse et de l'eau chaque fois qu'on la nettoie. Raison pour laquelle il est conseillé d'appliquer une crème ou une lotion hydratante après chaque lavage – en particulier pour les peaux sensibles. Les produits qui contiennent les végétaux suivants conviennent bien: l'achillée, la camomille, la rudbekia, le souci et la sauge. Demandez à votre droguiste quels principes actifs naturels conviennent le mieux à votre type de peau.

atout santé



Les conseils de la **droguerie**

Nettoyage sur mesure

Les savons ont un bon pouvoir nettoyant. Leur inconvénient principal est cependant de déclencher une réaction alcaline: si l'on fait mousser le savon, le pH grimpe à 9 ou 11. Cela signifie que le manteau de protection acide de la peau est momentanément perturbé et ne peut donc remplir son rôle. **Les syndets** sont des substances nettoyantes de synthèse. Leur pH est généralement plus proche de celui de la peau que le pH des savons – ils conviennent donc mieux aux peaux à problèmes.

vitagate.ch

Un clic quotidien pour votre santé.

Vous trouverez des informations complémentaires sur ce thème sur la plate-forme de santé en ligne www.vitagate.ch/f_peau_soin.aspx



Association suisse des droguistes
Case postale 3516, 2500 Biel/Bienne 3
Téléphone 032 328 50 30

BON

20%



**Le concept de protection de la peau
Excipial pour les mains qui travaillent.**

20% de réduction sur tous les produits du concept Excipial de protection de la peau. Valable dans votre droguerie. Cette réduction est valable jusqu'au 29 février 2012 ou dans la limite des stocks disponibles.

Angle droit

Années d'emploi

L'équipe de protection juridique du SEV traite des cas fort différents.

Le calcul des années d'emploi est souvent sujet à débat et des questions reviennent très souvent : les années d'expérience avant l'engagement ou les années de formation comptent-elles ?

Comme le montrent les cas suivants, cette question d'apparence simple, n'est pas si évidente.

Grande signification

Les années d'emploi ont une grande importance, dans plusieurs aspects du contrat de travail. Plus le nombre d'années d'emploi est élevé, plus le collaborateur est protégé (ou ses prétentions pourront être plus élevées). Selon la loi, respectivement la convention collective de travail ou le contrat individuel de travail, les années d'emploi sont déterminantes pour plusieurs choses : la du-

rée de l'obligation de poursuivre le versement du salaire lors de maladie ou d'accident, la protection contre le licenciement, la hauteur de l'indemnisation en cas de départ, la durée du délai de congé ainsi que les primes de fidélité. Les questions posées au SEV portent souvent sur les deux derniers points, à savoir le délai de congé et la prime de fidélité.

Selon la théorie et l'interprétation du droit, il est supposé qu'il y a nouveau contrat de travail uniquement si l'employeur et l'employé(e) sont d'accord sur le fait que l'ancien contrat de travail est terminé et qu'il faut en établir un nouveau.

Quelques exemples et exceptions:

□ « Si un apprenant passe directement, après sa formation, à un contrat de travail d'employé auprès du même employeur, il ne s'agit alors pas de nouveau contrat de travail à proprement dit. En d'autres termes : la durée

d'apprentissage compte dans le calcul des années d'emploi. »

□ « Si un collaborateur change de poste au sein de l'entreprise, il n'y a pas non plus un nouveau contrat de travail à proprement parler. Cela signifie que les années d'emploi comptent également. »

□ « Par contre, s'il y a eu des interruptions entre les engagements, la situation n'est pas si claire. On évalue alors au cas par cas selon les raisons des interruptions et leurs durées. Les tribunaux prennent souvent la décision de cumuler les années d'emploi comme s'il ne s'agissait que d'un seul contrat de travail.

Situation aux CFF

Au chiffre 104 de la CCT CFF (chiffre 102 de la CCT CFF Cargo) la question du calcul des années d'emploi (années passées dans les filiales CFF, autres années de travail et formation) est réglée, en lien

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10 937 ex. (total 46 039 ex.), certifié REMP au 6.12.2011

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianoli, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6, contact@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6, info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58
Abonnement annuel pour non-membres: Fr. 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Pré-presse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen; www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 16 février 2012. Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 9 février à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 6 février à 10 h.

avec les primes de fidélité.

Il n'est pas stipulé si ce point traite ou non (et comment) du calcul des années d'emploi pour d'autres aspects comme la protection contre le licenciement, la du-

rée du délai de congé, etc. En cas de litige, il faut porter plainte auprès des autorités compétentes ou auprès d'un tribunal.

L'équipe de la protection juridique

Pas encore abonné/e à *contact.sev* ?

Les membres du SEV reçoivent automatiquement *contact.sev* – l'abonnement est compris dans la cotisation.

Les lectrices et lecteurs qui ne sont pas membres SEV peuvent cependant également s'abonner à notre publication. L'abonnement annuel coûte 40 francs.

Ou plutôt d'abord un abonnement à l'essai ?

Recevez gratuitement six numéros de *contact.sev* afin de mieux connaître notre journal!

Mais le plus simple: devenez membre SEV !



- Je m'intéresse à devenir membre SEV, envoyez-moi s.v.p. les documents !
- Je souhaite connaître un peu mieux votre journal et commande un abonnement à l'essai (6 numéros).
- Je m'abonne à *contact.sev* au prix de 40 francs pour une année.

Prénom/Nom _____

Rue _____

NP/Localité _____

Tél. _____

Courriel _____

Date et signature _____

Envoyez s.v.p. à: Secrétariat central SEV, Steinerstrasse 35, Case postale, 3000 Berne 6.

D'autres questions ? info@sev-online.ch ou www.sev-online.ch.

A la découverte de l'Arboretum national suisse du vallon de l'Aubonne (Vaud)

Des arbres de tous les pays par milliers

Danièle Dachauer, vice-présidente centrale de la sous-fédération VPT, nous suggère une balade didactique à travers l'Arboretum, entre Aubonne et Bière, où poussent 3000 variétés d'arbres et arbustes.

Pour rejoindre Aubonne avec les transports publics, il faut prendre le train jusqu'à la gare CFF d'Allaman. De là, un bus qui vous conduira en 5 minutes jusqu'à Aubonne. Cela vaut la peine de faire quelques pas dans cette commune au charme certain, avec ses vignes, son château et sa vue sur le lac Léman et les Alpes savoyardes. Pour se diriger vers l'Arboretum, prendre la direction nord-ouest, il suffit de suivre les indications. Arrivés à l'Arboretum, les amateurs des espèces végétales seront comblés.

Vergers d'autrefois

L'Arboretum national suisse du vallon de l'Aubonne s'étend sur une superficie de 130 ha et compte près de 3000 variétés d'arbres et arbustes provenant de toutes les zones tempérées de la terre. Ses collections d'arbres et arbustes sont regroupées par essences et ont été plantées en tenant compte de leur milieu naturel. A relever la reconstitution d'une forêt du nord-ouest des Etats-Unis ainsi que la reconstitution d'une forêt japonaise. L'Arboretum comprend également une zone appelée les « vergers d'autrefois » qui regroupe des anciennes variétés fruitières, éliminées des



Danièle Dachauer.

marchés à cause de leur faible rentabilité commerciale... Un sentier didac-

tique renseigne les visiteurs. Au sein de l'Arboretum, on pourra visiter dès la fin du mois de mars le Musée du bois et se restaurer à la buvette et son shop. L'accès à l'Arboretum est gratuit et ce magnifique espace naturel est accessible au public tous les jours de l'année.

Lorsque l'on a fini de zigzaguer entre les arbres, on peut poursuivre son chemin toujours en direction nord-ouest pour rejoindre Bière et sa fameuse place d'armes. A Bière, Danièle Dachauer conseille de s'arrêter dans l'un ou l'autre des restaurants du village qui servent tous du bon vin de la Côte. La durée de cette balade entre Aubonne et Bière dépend du temps que l'on passe en compagnie des arbres... grosso modo, il faut compter entre 3 et 6 heures.

Morges mérite aussi une visite

Pour le retour, prendre le BAM (Bière - Apple - Morges). Le trajet avec ce train jusqu'à Morges dure 30 minutes. Da-



nièle Dachauer conseille de faire cette balade le printemps. Cela permettra aussi d'admirer à Morges les quais fleuris de tulipes et, pourquoi pas, visiter le Musée Alexis Forel qui consacre cette année une exposition à Audrey Hepburn. L'actrice a passé les

dernières années de sa vie dans le village voisin de Tolochenaz où la star est aujourd'hui enterrée.

Alberto Cherubini

www.arboretum.ch
www.museeforel.ch
www.morges-tourisme.ch

PELLET PIOCHE: SALAIRES MINIMUMS POUR MIEUX PARTAGER LES REVENUS DU TRAVAIL



IL Y A 50 ANS

Pologne

Malgré leur certificat médical, 15 000 travailleurs polonais se sont vu refuser leur allocation maladie ces six derniers mois. C'est le résultat de la campagne que le Parti communiste polonais a lancée contre l'absentéisme. Par de telles restrictions, les communistes ont essayé de forcer les travailleurs qui n'étaient pas trop malades à continuer leur travail afin d'augmenter la production industrielle. Les communistes considèrent l'absentéisme comme l'un des signes les plus dangereux de manque de discipline au travail. « Nowe Drogi », une publication mensuelle communiste, a récemment rapporté que dans le district de Katowice seulement, on a enregistré 300 000 cas d'absentéisme en 1961.

Le Cheminot, le 2 février 1962.

Assurances sociales

Ce qui a changé en 2012

En 2012, les principales modifications concernent l'AI, sinon il s'agit surtout d'adaptations techniques, de durcissements de dispositions et de dégradation insidieuse de certaines prestations. Seules quelques petites améliorations sont à signaler.

AVS

Il n'y a pas d'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix cette année, mais ce sera le cas en 2013. Les rentes restent donc les mêmes qu'en 2011. La rente minimale se monte à Fr. 1160.–, la rente maximale à Fr. 2320.– et la rente de couple maximale à Fr. 3480.–.

Les nouvelles dispositions sur l'application technique de l'AVS sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Elles concernent avant tout les cotisations des personnes sans activité lucrative. Les autres taux de cotisation – notamment pour les personnes exerçant une activité dépendante – restent inchangés.

Au chapitre de la législation cependant, certains changements sont en préparation. En 2012, l'Office fédéral des assurances sociales préparera la 12^e révision de l'AVS. Parallèlement, une initiative parlementaire est pendante aux Chambres fédérales. Elle demande le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes. En outre, les mêmes Chambres se sont prononcées en faveur de la suppression de l'adaptation automatique des rentes AVS à l'évolution des salaires et des prix.

Assurance-invalidité

En matière d'AI, l'activisme bat toujours son plein. Les nouvelles dispositions introduites à la faveur de la révision 6a sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Au titre de la réinsertion, les rentes de 17 000 personnes handicapées seront réexaminées à partir de cette année et, le

cas échéant, supprimées ou réduites. Les bénéficiaires de rentes AI présentant des troubles somatoformes douloureux, une fibromyalgie ou des pathologies similaires pourront perdre leur droit à la rente. Pour ces personnes, c'est ainsi une situation de détresse économique qui est programmée, car leur intégration sur le marché du travail sera sans doute des plus difficiles ; cela, également en raison de la récession qui s'annonce.

Les personnes assurées dont la rente sera diminuée ou supprimée pourront certes avoir droit à des mesures de réinsertion, mais, pendant l'application de ces dernières, la rente sera servie pendant deux ans au plus. Toujours est-il que les personnes assurées qui auront plus de 55 ans au 1^{er} janvier 2012 ou qui, au moment où il sera procédé aux réexamens susmentionnés, auront bénéficié d'une rente AI depuis plus de 15 ans, ne seront pas touchées par ces réexamens.

Nouvelle mesure de réintégration : le « placement à l'essai ». C'est là quelque chose de très intéressant pour les employeurs. En effet, les offices AI leur proposeront gratuitement, pour une durée de six mois, une main-d'œuvre qu'ils ne seront nullement tenus de garder après cette période, même si elle dispose de toutes les qualifications professionnelles requises. C'est pourquoi le placement à l'essai devrait souvent se transformer en expérience frustrante pour le ou la bénéficiaire d'une rente AI concerné par un tel placement.

La révision 6b de l'AI introduit aussi la « contribution d'assistance ». Cette dernière permet aux bénéficiaires d'une allocation pour impotent qui vivent à la maison, ou aimeraient le faire, et dépendent d'une assistance régulière d'engager une personne qui lui fournira les prestations nécessaires. Le montant de cette contribution est fixé en fonction du temps consacré par l'assistant(e) à la personne impo-

tente. Pour 2012, le Conseil fédéral a décidé que la contribution d'assistance serait Fr. 32.– (vacances comprises) par heure de travail. Cela n'empêche pas que le démantèlement de l'AI va se poursuivre ! Cette année en effet, le

cherissement ces deux dernières années, l'indexation n'a pas lieu en 2012. Il n'y a aucune obligation légale d'adapter les rentes de vieillesse, raison pour laquelle elles ont été pratiquement gelées ces dernières années.



Doris Bianchi a en charge le dossier des assurances sociales au sein de l'Union syndicale suisse.

Parlement fédéral va traiter et adopter un deuxième train de mesures : la révision 6b. Celle-ci prévoit un nouveau système de rentes qui débouchera sur des baisses de rentes salées ainsi que sur la réduction des rentes AI pour enfant. Au surplus, les rentes AI ne pourront plus être indexées automatiquement au renchérissement. Ces mesures draconiennes auront pour effet que ce projet de révision nous conduira tout droit à un référendum. De fait, les associations de personnes handicapées apparaissent déterminées à donner un coup d'arrêt au démantèlement de l'AI.

2^e pilier (LPP)

En 2012, le taux d'intérêt minimal LPP a atteint son niveau historiquement le plus bas : 1,5 %. En conséquence l'avoir de vieillesse des personnes assurées croîtra nettement moins que les années précédentes. Selon la loi, les rentes de survivant(e)s et d'invalidité du 2^e pilier sont périodiquement indexées au renchérissement. Mais, comme il n'y a pas eu de ren-

chérissement ces deux dernières années, l'indexation n'a pas lieu en 2012. Il n'y a aucune obligation légale d'adapter les rentes de vieillesse, raison pour laquelle elles ont été pratiquement gelées ces dernières années.

La durée maximale d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) est passée de 12 à 18 mois. Et le délai d'attente réduit à 1 jour est maintenu. Cette réglementation ne s'appliquera que jusqu'à fin 2013. Elle a été décidée par le Conseil fédéral à titre de mesure pour contrer les effets de la cherté du franc.

Assurance-maladie

Le nouveau financement hospitalier est entré en vigueur en 2012. Il repose sur une nouvelle structure tarifaire valable dans l'ensemble du pays, structure qui se base sur des forfaits liés aux prestations (structure tarifaire SwissDRG). Le financement hospitalier est pris en charge pour 55 % par les cantons et pour 45 % par les assuré(e)s.

Les primes de l'assurance-maladie obligatoire ont augmenté d'en moyenne 2,2 % en 2012. Concernant la réduction des primes, tous les cantons sont désormais tenus de verser directement le montant des subsides aux assureurs-maladie.

Votation sur le « managed care »

Sur le plan de la loi, beaucoup de choses sont en train de se passer. Le référendum contre les soins intégrés (projet « managed care »), que l'USS soutient, a abouti en janvier 2012. Les propositions d'augmenter les quotes-parts des assuré(e)s et de restreindre l'accès à certaines prestations médicales, prévues dans ce projet, passeront donc en votation cette année encore.

Doris Bianchi,
secrétaire dirigeante de l'USS/fq

Assurance-chômage

Les chômeuses et chômeurs

Déménagement du centre de commande à distance de Coire à la centrale d'exploitation Est à Kloten: bilan après 9 mois

S'il n'y avait pas les trajets...

Franz Äschlimann et Herbert Büsser font partie des 30 chefs de la circulation des trains dont le poste de travail a été déplacé au 1^{er} mai 2011 de la centrale de Coire à la centrale d'exploitation Est à l'aéroport de Zurich.

contact.sev les a rencontrés afin de parler des conséquences de cette centralisation.

Franz Äschlimann et Herbert Büsser sont unanimes: il n'y a pas grand chose à changer sur leur nouvelle place de travail au Centre d'opérations 1 de l'aéroport de Zurich Kloten. Leur grand bureau donne sur les pistes et il y a donc beaucoup de lumière. Durant les pauses, on peut observer le trafic aérien. Grâce à la bonne isolation, on n'entend quasi pas le bruit des avions. La température et l'aération sont satisfaisantes. « Le fait que personne ne puisse y toucher, contrairement à Coire, est une bonne chose », estime Herbert Büsser. Des vestiaires, des douches, une grande cafétéria, une cuisine avec des fours

micro-ondes, une salle de lecture et de repos ainsi qu'une salle pour le «Powernapping» ou pour dormir après le tour de nuit, jusqu'au départ du premier train, tout cela est à disposition des collaborateurs. Manger et faire des courses est possible à quasi toute heure à l'aéroport. Le restaurant du personnel est juste à côté. On peut rejoindre le quai de la gare en dix minutes. Le parking est gratuit et on peut dormir gratuitement dans cinq chambres des CFF, qui se situent à vingt minutes à pied du lieu de travail. Franz Äschlimann en profite environ douze fois par mois, lorsqu'il commence à 3 ou 4 heures du matin. De son domicile à Vilters SG, il met 84 minutes pour rejoindre Kloten, à savoir 60 minutes de plus que lorsqu'il travaillait à Coire. Le temps supplémentaire passé dans les transports est compté comme des heures supplémentaires durant la première année, comme le prévoit la CCT. Cela lui permet d'avoir deux à trois jours supplémentaires de congé par mois. Mais cela se termine au 1^{er} mai 2012.

Les trajets sont pénibles

Franz Äschlimann pourrait réfléchir à diminuer son temps de travail si les trajets sans compensation en heures devenaient trop difficiles. « Déjà maintenant, c'est déjà quasi impossible de trouver une date pour une rencontre



En deux clics de souris, Franz Aeschlimann peut enclencher 30 signaux d'un seul coup à Coire.

avec des amis ou la famille.» estime-t-il. Il serait très content s'il pouvait y avoir une répartition annuelle qui permettrait des projets à plus long terme. Sa femme le voit également moins souvent qu'auparavant. Comme elle est responsable de team dans un home et travaille en équipe, au moins elle comprend le problème. Afin de mieux communiquer, Franz Äschlimann a acheté son premier natel, à 61 ans. Vendre sa maison à Vilters pour le peu d'années qui lui restent avant la retraite et aller vivre dans la région de Zurich est juste impensable pour lui. « Grâce à la retraite très proche pour nous, nous les collaborateurs plus âgés, avons pu prendre ce déménagement avec philosophie », raconte-t-il. « J'ai décidé de tout voir positivement. En gros, il est satisfait de sa nouvelle place de travail et trouve qu'être dans l'environnement international de l'aéroport est une bonne idée. Le salaire lui

convient également, surtout en raison des indemnités régionales de 4800 francs*.

Herbert Büsser tire également un bilan positif, malgré les trajets pénibles. De sa maison à Murg SG (au bord du Walensee), il met 90 minutes en transports publics et 60 minutes en voiture (qu'il utilise pour 2 trajets sur 3). Il peut même compter 25 minutes de plus par trajet, jusqu'à fin avril. Il réfléchit d'ailleurs aussi à une réduction du temps de travail. Dormir à Kloten? Très peu pour lui. Il préfère passer la soirée avec son épouse et partir tôt le matin au travail.

Déménagement professionnel

La « migration » de Coire à Kloten a été faite de manière très professionnelle selon nos deux interlocuteurs. Certes, tout est arrivé plus vite que prévu, puisque les CFF ont décidé rapidement de louer les locaux laissés vides par Skyguide en 2009, au lieu de construire une centrale d'exploitation. Malgré cela, tout a bien fonctionné.

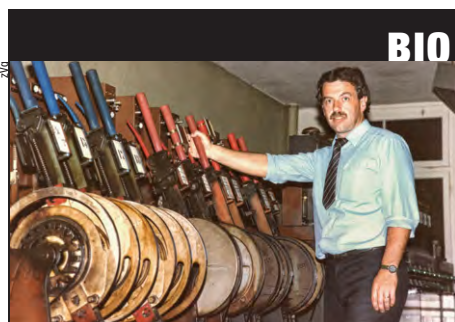
Tous les employés actuels ont eu un cours de trois jours afin d'apprendre à connaître les nouvelles installations. Mais le travail des chefs de circulation des trains est bien sûr resté quasi le même. Ce qui est nouveau, c'est qu'ils travaillent désormais dans le même bureau que les assistants d'exploitation responsables de leur région ainsi que les spécialistes de l'information (pour les annonces dans les trains et les gares), au lieu d'être à 90 kilomètres de distance. Pour le moment, la

centrale Est compte 210 collaborateurs. Il devrait y en avoir 270 de plus d'ici 2016. A ce moment-là, huit teams de régions (secteurs) devraient couvrir le réseau CFF à l'est de Brugg jusqu'au lac de Constance et jusqu'à Coire. Jusqu'à présent, il y a trois secteurs mis en place. Le secteur de Walensee a été le premier, en mai 2011. « Notre travail est très intéressant », estime Franz Äschlimann. « Parfois cependant, le contact direct avec la clientèle et les collègues d'autres catégories professionnelles, que nous avions auparavant en tant qu'allrounder dans les gares, me manque. »

Garder le rythme au niveau technique

Nos deux interlocuteurs ont vécu l'énorme développement technique au premier rang: des instruments mécaniques à l'électronique informatisée. Tous les deux ont travaillé comme assistant d'exploitation dans des gares qui ont fermé depuis lors. Tous les deux ont acquis de nouvelles connaissances au long de leur expérience et se sont réorientés professionnellement. « La technique avance continuellement, c'est pourquoi il faut toujours se former et s'adapter afin de ne pas être dépassé », recommande Franz Äschlimann à tous les collègues. *Fi/Hes*

* Le SEV avait dû lutter pour que la centrale Est reçoive les indemnités régionales de niveau 2. Il y a également une commission d'accompagnement dans le cadre de cette centralisation.



Franz Aeschlimann, 61 ans, a grandi à Vilters SG, comme fils de conducteur de train et agriculteur. Il habite dans la maison de ses parents, entouré de vergers et de vignes, avec son épouse, ses trois filles étant déjà hors du nid. Après avoir fréquenté la « Verkehrsschule » de St-Gall, il est devenu assistant d'exploitation aux CFF et a travaillé comme « Allrounder » dans différentes gares, entre autres à Uznach (voir photo ci-dessus, de 1978) et à Landquart et Coire dès 1986. Dès 2004 il est devenu chef de circulation des trains à Coire jusqu'au déménagement en 2011. Ses hobbies: vignes et vergers (grappa), dégustation de vins, voyages et course à pied.



Herbert Büsser, 56 ans, a grandi à Murg SG, où il habite encore aujourd'hui avec son épouse. Assistant d'exploitation de formation, il a été responsable de la gare de Unterterzen jusqu'à sa fermeture à fin 2005. Il s'est ensuite formé comme chef de circulation des trains et a travaillé durant 4 ans à Ziegelbrücke et dès 2010 à Coire jusqu'au déménagement en 2011. Ses hobbies: sa maison de vacances à Quinten, Internet, intérêts pour la politique, l'économie et la bourse.